ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

des Terrains de notre Ambition.

Projet Académique
Académie de Grenoble

2026-2030

Fruit d'une large concertation qui a mobilisé,
à l'échelle la plus fine des territoires de l'académie
l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de l'École,
notre projet académique décline les engagements que nous prenons,
au bénéfice de nos élèves, et au-delà, de la société.

Plus qu'une boussole commune,
le projet académique se veut d'emblée opérationnel.
Il décrit la manière d'atteindre les objectifs prioritaires que nous
nous sommes fixés, en réponse aux priorités éducatives nationales.

Ce projet académique est le vôtre ; il vous appartient et nous serons
au rendez-vous de l'ambition que nous nous sommes donnée.

Je vous remercie pour votre engagement
et plus encore pour votre action.

Philippe Dulbecco
Recteur de l'Académie de Grenoble



Sommaire

Ambition1 Faire du bien-être ensemble la condition première de toute politique éducative

Objectif 1

Garantir les conditions du bien-être des élèves

ACTION 1.1 ----- PAGE 10
Établir un parcours de développement des compétences psychosociales de l'école maternelle au lycée intégrant l'EVAR(S) ainsi que les dispositifs de lutte contre le harcèlement.

ACTION 1.2 ----- PAGE 12
Généraliser les espaces de parole et de médiation.

ACTION 1.3 ----- PAGE 14
Réduire la pression liée à l'orientation en proposant un accompagnement dédié à l'évaluation au travers l'analyse des résultats scolaires.

ACTION 1.4 ----- PAGE 16
Réguler l'usage du téléphone portable autour du tryptique : limiter – éduquer – proposer des alternatives.

ACTION 1.5 ----- PAGE 18
Promouvoir le label « collège - lycée apaisé ».

Objectif 2

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

PAGE 22 ----- ACTION 2.1
Construire pour tous un parcours d'accueil académique.

PAGE 24 ----- ACTION 2.2
Assurer à chaque agent des opportunités de formation, d'accompagnement et de développement professionnel.

PAGE 26 ----- ACTION 2.3
Créer une plateforme académique d'Intelligence Artificielle conçue comme un guichet unique pour l'ensemble des personnels.

PAGE 28 ----- ACTION 2.4
Engager un plan de simplification et d'amélioration continue du service rendu aux usagents et usagers.

PAGE 30 ----- ACTION 2.5
Réguler la comitologie aux différentes échelles de l'académie afin de prioriser la présence de chacun sur les terrains de l'École.

PAGE 32 ----- ACTION 2.6
Promouvoir la connaissance des métiers et missions de chacun en organisant des immersions intra-académiques courtes.

PAGE 34 ----- ACTION 2.7
Favoriser les temps de cohésion et de dynamiques collectives.

Objectif 3

Construire un environnement scolaire propice à la réussite des élèves

ACTION 3.1 ----- PAGE 38
Déployer un parcours intégré à la citoyenneté.

ACTION 3.2 ----- PAGE 40
Utiliser le sport comme levier d'émancipation, de cohésion, de santé et de réussite pour chaque élève.

ACTION 3.3 ----- PAGE 42
Renforcer les alliances éducatives et les actions de soutien à la parentalité.

Ambition2

Lutter contre les inégalités de destin en mobilisant les compétences de chacun pour une pédagogie équitable et efficace

Objectif 4

Déployer à l'échelle académique les pratiques équitables et efficaces au service de la réussite de tous les élèves

ACTION 4.1 ----- PAGE 46
Généraliser les formations aux pratiques équitables et efficaces dans chaque réseau territorial d'éducation en privilégiant une approche inter-degrés et sous la forme de résidences pédagogiques.

ACTION 4.2 ----- PAGE 48
Déployer à large échelle les mesures du consensus éducatif académique : climat de classe, climat scolaire, qualité des apprentissages.

ACTION 4.3 ----- PAGE 50
Faire du collège un point focal pour lutter contre la difficulté scolaire.

ACTION 4.4 ----- PAGE 52
Accompagner les élèves de CAP vers toutes les formes de réussite.

ACTION 4.5 ----- PAGE 54
Consolider, enrichir et développer les gestes pédagogiques des enseignants en lycée professionnel autour du développement des compétences coopératives, collaboratives et psycho-sociales des élèves.

Objectif 5

Lutter contre toute les formes de déterminisme

PAGE 58 ----- ACTION 5.1
Mobiliser et coordonner toutes les ressources disponibles pour accompagner chaque élève dans une orientation choisie.

PAGE 60 ----- ACTION 5.2
Promouvoir l'égalité filles-garçons en particulier dans le domaine des STIM en suivant le parcours de l'élève.

PAGE 62 ----- ACTION 5.3
Faire de l'accès à l'internat et à la demi-pension un levier de l'ambition scolaire et de la réussite de tous les élèves.

Objectif 6

Construire l'École pour tous en privilégiant l'accessibilité

PAGE 66 ----- ACTION 6.1
Déployer l'auto-régulation.

PAGE 68 ----- ACTION 6.2
Mobiliser l'Intelligence Artificielle au service de l'accessibilité, de l'accompagnement et de l'apprentissage pour tous.

PAGE 70 ----- ACTION 6.3
Décloisonner les dispositifs en faveur des élèves en rupture scolaire.

PAGE 72 ----- ACTION 6.4
Soutenir les publics fragiles.

Ambition3

Déployer une École en proximité au plus près des territoires et de leur diversité

Objectif 7

Assurer un pilotage des politiques éducatives au plus près des réalités et des besoins des territoires

ACTION 7.1 ----- PAGE 76
Transformer les réseaux pédagogiques en réseaux territoriaux d'éducation, outils en première intention du pilotage des politiques éducatives à l'échelle d'un territoire.

ACTION 7.2 ----- PAGE 78
Repenser les subsidiarités entre académie, départements et établissements dans le cadre d'un dialogue de gestion et d'unmode d'allocation des moyens renouvelés.

ACTION 7.3 ----- PAGE 80
Mettre en place un dialogue de gestion structuré et une coopération continue avec les partenaires de l'École aux différentes échelles territoriales.

Objectif 8

Inventer l'École de demain en lien avec les partenaires et les usagers

PAGE 84 ----- ACTION 8.1
Mobiliser les observatoires des dynamiques rurales et territoriales pour construire l'École de demain.

PAGE 86 ----- ACTION 8.2
Déployer des solutions qualitatives pour l'enseignement à distance en optimisant les possibilités offertes par le numérique.

PAGE 88 ----- ACTION 8.3
Développer les coopérations avec les partenaires et les parties prenantes de l'école aux différentes échelles territoriales. des personnels.

PAGE 90 ----- ACTION 8.4
Assurer une bonne adéquation entre les besoins et priorités économiques des territoires et l'offre de formation professionnelle initiale et continue.

Ambition 1

Faire du bien-être ensemble la condition première de toute politique éducative

Objectif 1 :

Garantir les conditions du bien-être des élèves

Action 1.1

Établir un parcours de développement des compétences psycho-sociales de l'école maternelle au lycée

Responsable du suivi de l'action :
Colette Chambard, pilote académique CPS

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

Développer les compétences psycho-sociales (CPS) à l'École est un enjeu crucial car elles constituent à la fois une condition nécessaire et une contribution essentielle aux missions d'éducation et d'apprentissages. En effet, la qualité du climat scolaire, la santé mentale et le bien-être des élèves ainsi que leur réussite scolaire et professionnelle reposent en partie sur la maitrise des CPS. Elles aident en particulier les élèves à mobiliser les habiletés nécessaires pour réguler leur rapport aux contraintes, difficultés et obstacles émotionnels et cognitifs qu'ils rencontrent dans les apprentissages. Elles constituent donc un levier majeur pour répondre aux défis auxquels l'École est confrontée.

Les compétences psycho-sociales recouvrent plusieurs champs complémentaires qui relèvent de processus différents : des compétences émotionnelles, sociales et cognitives. Elles reposent sur des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire qui s'acquièrent, se perfectionnent et s'entretiennent.

Face aux enjeux contemporains de protection, d'autonomisation et d'émancipation des élèves et dans un contexte foisonnant en ressources et dispositifs, le développement des compétences psycho-sociales des élèves doit prendre appui sur un parcours formalisé et des apprentissages articulés de l'école maternelle au lycée.

Description de l'action :

Formaliser de la maternelle au lycée un programme intégré de déploiement des CPS sur l'ensemble des registres des politiques éducatives :

- création d'un outil partagé de positionnement des CPS des élèves ;
- identification des CPS dans le socle commun, les attendus de fin de cycle, les programmes et les parcours éducatifs pour formaliser un curriculum de formation et l'inscrire dans les différents champs disciplinaires, thématiques et transversaux ;
- mobilisation des collèges des inspecteurs afin d'identifier dans chaque discipline des choix didactiques visant à développer des compétences disciplinaires et psycho-sociales ;
- introduction des gestes professionnels permettant le développement des compétences psycho-sociales dans le consensus académique sur les « pratiques équitables et efficaces » ainsi que dans le consensus éducatif ;
- identification et sélection de ressources, outils et dispositifs efficients avec les personnels experts et partenaires de l'académie ;
- création d'un espace académique pour accompagner le déploiement du parcours de développement des CPS des élèves de l'école maternelle au lycée ;
- création d'une équipe ressource dans chaque département, composée des référents thématiques et de formateurs premier et second degré et qui sera chargée d'accompagner le déploiement de l'action ;
- transformation des formations existantes visant le développement des compétences psycho-sociales pour les inscrire dans le pilotage le déploiement du parcours de développement des CPS pour accompagner l'efficience des gestes professionnels des outils et des dispositifs proposés (Kit empathie, EVAR(S), pHARe) ;
- déploiement des formations dans le cadre des plans départementaux de formation, des demandes de formation d'initiative territoriale, de l'accompagnement des personnels d'encadrement et des journées de formation mises à la disposition des réseaux territoriaux d'éducation ;
- promotion de l'action dans le cadre des comités territoriaux (COTER) des CPS.

Objectif 1 :

Garantir les conditions du bien-être des élèves

Action 1.2

Promouvoir des espaces de parole et de médiation

Responsable du suivi de l'action :
Sophie Romettino, Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et collégienne

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil Académique de la Vie Lycéenne

Les consultations menées dans le cadre de l'élaboration du projet académique au sein des territoires, ainsi que les contributions portées par les représentants du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), ont fait émerger des attentes fortes des élèves, notamment en matière de reconnaissance, de qualité des relations et de conditions d'expression au sein de l'École.

Ainsi, ces consultations mettent en avant :

- un besoin de reconnaissance et de considération, au-delà de leur statut d'« élève » ;
- l'importance de développer un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire, identifié comme une condition de leur engagement, y compris dans les apprentissages ;
- la nécessité de disposer d'un environnement sécurisant, tant sur le plan psychologique que physique, favorisant la prise de parole, l'écoute et la qualité des interactions.

Dans ce contexte, les espaces de parole et de médiation constituent des leviers pour répondre à ces besoins et peuvent prendre différentes formes :

- des espaces physiques, agréables, abrités et accueillants, constituant de véritables lieux de vie ;
- des espaces symboliques, à travers les instances représentatives, les temps de concertation ou les temps informels d'échange entre élèves et avec les adultes ;
- des espaces numériques, permettant de consulter les élèves et de favoriser la circulation de l'information.

Les Conseils de Vie Collégienne (CVC) et les Conseils de Vie Lycéenne (CVL) permettent de prendre en considération ces besoins exprimés et d'investir le champ des possibles de façon participative et responsabilisante, concrète et adaptée aux contextes locaux.

Il s'agit ainsi de renforcer les opportunités offertes dans le cadre de ces instances représentatives, pour proposer, débattre, décider, suivre les démarches favorisant les espaces de paroles et de médiation pour les jeunes entre eux et/ou avec les adultes.

Description de l'action :

Trois axes de progrès sont investis.

Renforcer les instances représentatives existantes :

- améliorer le fonctionnement et la visibilité des instances ;
- former et accompagner les représentants.

Faciliter l'aménagement de lieux de vie par et pour les élèves :

- appropriation des espaces par les élèves et consultation des élèves aux décisions relatives aux règles d'usage de ces espaces ;
- mise en place d'espaces de vie et de décompression (salles « zen », un bureau pour le CVC/ CVL…), aménagement d'espaces abrités, agréables permettant d'accueillir les élèves sur les temps hors classe.

Améliorer la circulation de la parole :

- déploiement d'outils variés de recueil des idées et des avis des élèves tout en s'assurant du retour fait ;
- formation et accompagnement des représentants des élèves à l'animation de la parole collective ;
- mise en œuvre de principes de communication et de transparence : publication des comptes rendus de réunions du CVC/CVL sur l'ENT, instauration d'un temps pour présenter les travaux et questions du CVC/CVL et création d'un affichage dédié.

Objectif 1 :

Garantir les conditions du bien-être des élèves

Action 1.3 Réduire la pression liée à l'orientation en proposant un accompagnement dédié à l'évaluation au travers de l'analyse des résultats scolaires

Responsable du suivi de l'action :
Corinne Tourenne, déléguée de région académique - adjointe au DRAIO

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil Académique de la Vie Lycéenne

L'orientation constitue un moment de forte pression pour les élèves, souvent perçu comme un choix déterminant, parfois irréversible, et fortement dépendant des résultats scolaires.

Les réflexions conduites dans les territoires, associant cadres, enseignants, partenaires, ainsi que les contributions des élèves et les remontées issues des consultations en ligne, mettent en évidence des attentes convergentes autour de deux enjeux principaux :

- une meilleure lisibilité des attendus scolaires et de leurs liens avec l'orientation, afin de permettre aux élèves et à leurs familles de mieux comprendre les parcours possibles ;
- une organisation plus progressive et mieux coordonnée de l'accompagnement à l'orientation, inscrite dans la durée du parcours de l'élève.

Ces éléments traduisent un besoin partagé de repères plus clairs et d'un accompagnement plus continu, permettant aux élèves de construire leurs choix de manière plus progressive.

Dans ce contexte, l'enjeu est de faire évoluer l'approche de l'orientation afin de la rendre :

- progressive, inscrite dans le temps long du parcours de l'élève ;
- lisible, en lien avec un cadre d'évaluation explicité ;
- accompagnée, en permettant à chaque élève de devenir acteur de ses choix.

Il s'agit ainsi de créer les conditions d'une orientation plus compréhensible, plus sécurisante et plus équitable pour l'ensemble des élèves.

Description de l'action :

L'action vise à faire évoluer l'accompagnement à l'orientation en structurant, au sein des établissements, une approche progressive et continue, intégrée au fonctionnement ordinaire de la classe.

Il s'agit de faire de ces temps un levier structurant de construction du parcours de l'élève, sans créer de dispositif supplémentaire, en s'appuyant sur les pratiques existantes et en leur donnant davantage de cohérence et de lisibilité.

Cette structuration pédagogique s'inscrit dans un cadre plus large qui en conditionne la pleine efficacité : la lisibilité du cadre d'évaluation et la visibilité du parcours d'orientation dans la durée.

<u>Renforcer la lisibilité du cadre d'évaluation</u>

Le renforcement de la lisibilité du cadre d'évaluation constitue un levier essentiel. Les constats académiques montrent que les difficultés rencontrées relèvent moins d'un manque d'information que d'un accès inégal à une information explicite et compréhensible.

À cette fin, les établissements organisent une information structurée à destination des élèves et des familles, permettant :

- d'expliciter les attendus scolaires ;
- de rendre visibles les critères de réussite ;
- de mieux comprendre les liens entre évaluation et orientation.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la lisibilité des documents institutionnels, afin de garantir une compréhension partagée, qui peut donner lieu à une diffusion dès le début d'année scolaire.

Cette démarche vise à créer des conditions plus équitables d'accès à l'information, en permettant à chaque élève de mieux situer ses apprentissages et d'anticiper les étapes de son parcours.

<u>Structurer un parcours progressif d'orientation dès la 5ème : rendre l'élève acteur de ses choix</u>

Le second levier consiste à organiser l'accompagnement à l'orientation comme un parcours progressif, continu et formalisé, inscrit dans le temps long de la scolarité.

Ce parcours, engagé dès la classe de 5e et déployé notamment dans le cadre des réseaux territoriaux d'éducation, vise à assurer une continuité entre le collège et le lycée.

Il est construit avec l'appui des IEN-IO et des psychologues de l'Éducation nationale, en articulation avec les équipes pédagogiques, et s'appuie sur le plan pluriannuel d'orientation comme cadre structurant.

Ce parcours repose sur :

- des temps réguliers intégrés à la vie de la classe, notamment dans le cadre des heures de vie de classe ;
- une progression adaptée aux niveaux, permettant d'aller de la découverte des possibles, à la construction du projet puis à la prise de décision ;
- une mobilisation des compétences à s'orienter (s'informer, se connaître, se projeter) dans une logique progressive.

Il vise à faire de l'élève un acteur de son orientation en l'engageant dans des démarches actives :

- réflexion sur ses centres d'intérêt et ses compétences ;
- exploration des parcours et des métiers ;
- analyse de ses expériences et construction progressive de ses choix.

La mise en œuvre repose sur des formats pédagogiques simples et accessibles à l'ensemble des équipes : activités de recherche et d'analyse d'information, temps réflexifs guidés, ateliers de projection, échanges entre pairs et témoignages. Elle s'appuie sur une mobilisation coordonnée des professeurs principaux, des professeurs documentalistes et des psychologues de l'Éducation nationale, dans une logique de complémentarité, ainsi que sur la mise à disposition de ressources académiques opérationnelles.

Une attention particulière est portée à la progressivité des apprentissages et à l'adaptation des démarches aux différents niveaux de classe, afin de permettre à chaque élève de développer progressivement son autonomie dans ses choix.

Une version synthétique du parcours, accessible aux élèves, pourra être mise à disposition afin de leur permettre de se situer dans leur trajectoire et de nourrir les temps d'échange avec les équipes éducatives.

Ces deux leviers, lisibilité des attendus et structuration d'un parcours progressif, sont étroitement articulés. Ils visent à agir sur les conditions dans lesquelles les élèves construisent leurs choix, en rendant l'orientation plus compréhensible, plus progressive et mieux accompagnée.

L'ensemble de la démarche contribue ainsi à réduire la pression liée à l'orientation, en sécurisant les parcours et en renforçant la capacité des élèves à se projeter.

Objectif 1 :

Garantir les conditions du bien-être des élèves

Action 1.4 Réguler l'usage du téléphone portable autour du tryptique « limiter – éduquer – proposer des alternatives »

Responsable du suivi de l'action :
Sévérine Vercelli, Référente Académique à l'Éducation aux Médias et à l'Information

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

L'École est aujourd'hui confrontée à une transformation profonde du rapport des élèves aux écrans, et en particulier aux smartphones. L'hyper-connexion des adolescents entraîne une fragmentation de l'attention, une surcharge cognitive et une altération des interactions sociales, avec des effets sur les apprentissages et le climat scolaire.

L'académie de Grenoble entend réguler l'usage du téléphone portable dans les établissements, non dans une logique répressive, mais dans une démarche éducative globale, protectrice et structurante, fondée sur un triptyque : limiter les usages inadaptés, éduquer aux usages numériques et proposer des alternatives concrètes.

Cette politique s'inscrit pleinement dans une articulation entre éducation aux médias et à l'information (EMI) et éducation artistique et culturelle (EAC), afin de réinvestir les temps scolaires par des pratiques favorisant l'attention, la sensibilité, l'expression et le lien aux autres. Les pratiques sportives sont également concernées.

Elle se décline dans un continuum éducatif pouvant débuter au cycle 3 jusqu'au lycée et permettant d'accompagner progressivement les élèves vers une autonomie raisonnée dans leurs usages numériques.

Elle vise plus précisément : à restaurer des conditions favorables à l'attention, à la concentration et aux apprentissages ; à prévenir les usages problématiques du téléphone portable, en particulier en matière de cyberharcèlement, de captation et de diffusion d'images, d'exposition à des contenus violents ou anxiogènes ; à structurer un parcours d'éducation aux médias et à l'information permettant aux élèves de comprendre et de réguler leurs usages numériques ; à développer des alternatives éducatives, culturelles, en particulier dans le cadre de l'EAC ; à responsabiliser les élèves dans la régulation de leurs propres usages ; à renforcer la coéducation avec les familles sur les usages du numérique.

Elle s'appuie sur le dispositif de mise à distance « Portable en pause » mis en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales.

Description de l'action :

- formalisation d'un cadre académique de régulation de l'usage du téléphone portable, laissant aux établissements une capacité d'adaptation aux réalités locales ;
- mobilisation des instances de concertation (conseil de vie collégienne, conseil de vie lycéenne, CESCE) pour une réflexion sur l'utilisation du téléphone portable et plus largement du numérique, afin d'établir une charte des usages des téléphones portables ;
- structuration d'un parcours EMI progressif dès le cycle 3 ;
- formation des cadres pour déployer une véritable politique EMI de l'établissement ;
- mobilisation du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement à l'échelle du collège et du lycée comme acteur du pilotage de l'éducation à la citoyenneté et à la santé numérique ;
- développement d'alternatives éducatives et culturelles dans le cadre de l'EAC à travers des dispositifs de type ateliers de pratique audiovisuelle, ou bien via l'analyse d'images et de productions médiatiques, ou encore cinéma au collège visant à promouvoir l'art cinématographique comme levier de formation d'un spectateur actif, éclairé et critique, en alternative aux usages passifs du téléphone portable.

Objectif 1 :

Garantir les conditions du bien-être des élèves

Action 1.5 Promouvoir le label « collège - lycée apaisé »

Responsable du suivi de l'action :
Sophie Romettino, Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil Académique à la Vie Lycéenne

Les établissements scolaires sont aujourd'hui traversés par une multiplicité d'engagements portés par les élèves (CVC/CVL, éco-délégués, ambassadeurs pHARe, MDL…) souvent riches mais insuffisamment articulés entre eux. Cette dispersion peut nuire à la lisibilité, à la cohérence des actions et conduire à un essoufflement des élèves comme des adultes engagés.

Le label « collèges et lycées apaisés » est issu des travaux menés par les élèves élus au Conseil académique de la vie lycéenne, dans le prolongement des expérimentations conduites autour des « Sentinelles du bien-être », mobilisant des élèves et des adultes volontaires pour agir sur le bien-être et le climat scolaire.

Dans ce contexte, l'enjeu est de passer d'une logique d'actions juxtaposées à une dynamique collective structurée, en s'appuyant sur la constitution d'un « collectif élèves » élargi, permettant de :

- donner de la cohérence et de la lisibilité aux engagements existants ;
- renforcer le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement ;
- favoriser des relations plus apaisées entre élèves et entre élèves et adultes.

Cette démarche ne constitue pas un dispositif supplémentaire, mais une modalité d'organisation visant à structurer, coordonner et valoriser les engagements existants, au service du bien-être des élèves et de la qualité du climat scolaire.

Description de l'action :

L'action consiste à structurer, dans les établissements du second degré, une dynamique collective d'engagement des élèves, en s'appuyant sur la constitution d'un « collectif élèves » élargi.

Ce collectif regroupe les élèves déjà engagés (CVC/CVL, éco-délégués, ambassadeurs, MDL…) ainsi que des élèves volontaires, afin d'élargir la participation et d'éviter la dispersion des engagements. Il s'appuie sur une équipe d'adultes référents, mobilisant des compétences complémentaires (vie scolaire, égalité, climat scolaire, développement durable…), afin d'accompagner les élèves, de coordonner les actions et d'en garantir la cohérence.

La démarche repose sur trois étapes structurantes :

- la réalisation d'un diagnostic partagé du climat scolaire, notamment à l'aide de l'inclusiomètre, permettant d'identifier les priorités de l'établissement ;
- l'organisation du collectif élèves en groupes de travail thématiques, en fonction des besoins identifiés ;
- la mise en œuvre d'actions concrètes, accompagnées par des temps de formation adaptés, portant notamment sur la prévention des discriminations, la qualité des relations, le bien-être et la participation des élèves.

Cette organisation permet de fédérer les engagements existants, de renforcer le sentiment d'appartenance des élèves et de développer des actions cohérentes et durables à l'échelle de l'établissement.

Le label « collèges et lycées apaisés » vient reconnaître les établissements engagés dans cette démarche structurée et valoriser les dynamiques mises en œuvre.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.1 Construire pour tous un parcours d'accueil académique

Responsable du suivi de l'action :
Céline Blanchard, Directrice des ressources humaines RH

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

Le parcours d'accueil académique est un levier essentiel pour garantir à chaque personnel les conditions d'une intégration réussie et d'un épanouissement professionnel au sein de l'académie. Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines en matière de recrutement et d'attractivité des métiers de l'Éducation nationale, l'académie de Grenoble met en place des modalités d'accueil de ses personnels pour leur permettre de s'intégrer pleinement au sein de la communauté éducative, et ce quelles que soient leurs conditions de recrutement.

L'arrivée d'un nouveau personnel au sein d'un établissement et de l'académie représente un moment clé, tant pour lui que pour la communauté éducative. Un parcours d'accueil permet :

- de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, quel que soit leur statut (enseignant, personnel administratif ou technique…) ;
- d'optimiser la prise de poste en réduisant le stress lié à l'adaptation à un nouvel environnement ;
- de promouvoir le bien-être au travail ;
- de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative et professionnelle.

Le parcours d'accueil :

- accueille chaque personnel afin de créer du lien entre les nouveaux arrivants et les équipes en place ;
- informe sur les valeurs, la culture, les missions et le fonctionnement de l'institution et accompagne dans la découverte de l'environnement de travail et des opportunités de développement professionnel ;
- forme aux outils, procédures et ressources disponibles, grâce à l'accompagnement dans l'entrée dans le métier et les parcours de formation adaptés, ainsi que par la mise en place de tutorat.

Une attention toute particulière est portée au parcours d'accueil des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap et des enseignants remplaçants, qui exercent leurs fonctions au sein de différents établissements.

Description de l'action :

- accueil personnalisé en amont de l'intégration avec l'envoi d'un guide d'accueil adapté ;
- accueil institutionnel au niveau académique ou départemental ;
- accueil physique au sein de l'établissement par un référent dédié, avec visite des locaux, présentation des équipes et attribution des outils de travail ;
- présentation des ressources et contacts ;
- mise en place d'un tutorat dans le cadre réglementaire ou d'un référent selon les modalités définies au niveau académique ;
- création et animation d'un réseau des nouveaux arrivants avec la mise en place d'espaces d'échanges et de partage d'expériences entre pairs ;
- mise à jour régulière du parcours d'accueil en fonction des retours et des évolutions institutionnelles ;
- suivi de la mise en œuvre du protocole d'accueil des personnels remplaçants et AESH.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.2 Assurer à chaque agent des opportunités de formation, d'accompagnement et de développement professionnel

Responsable du suivi de l'action :
Jean-Christophe Larbaud, directeur de l'EAFC

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

L'académie de Grenoble se caractérise par de forts contrastes territoriaux et sociaux. La volonté est de garantir à chaque agent, quels que soient son lieu d'exercice ou sa situation professionnelle, un accès équitable à un accompagnement professionnel de qualité, à une offre de formation structurée et à des dispositifs favorisant un développement professionnel continu.

Deux modalités d'action sont au service de cette ambition :
Une gestion des ressources humaines de proximité au service d'un accompagnement individualisé :

- qui est attentive aux questions de carrière, de qualité de vie au travail, de mobilité ou d'évolution professionnelle ;
- qui développe des dispositifs de soutien et d'accompagnement (entretiens personnalisés, immersions, informations ciblées);
- qui sécurise les transitions professionnelles grâce à un suivi adapté (bilans de compétences, accompagnement aux concours, dispositifs de reconversions).

La construction d'une offre de formation structurée, hybride et progressive :

- qui répond aux besoins de toutes les catégories de personnels ;
- qui permet le déploiement de formation à tous les stades de la carrière des agents (entrée dans le métier, perfectionnement, projection vers de nouvelles fonctions) ;
- qui développe des collectifs apprenants pour favoriser réflexivité et coopération.

Les réseaux territoriaux d'éducation sont l'échelle privilégiée de mise en œuvre de ces dynamiques. Ils sont le lieu qui permet de garantir un accès équitable à l'accompagnement à la formation quelles que soient les contraintes géographiques et professionnelles. Les réseaux permettent d'articuler le pilotage local des politiques publiques, la gestion des ressources humaines et les actions de formation au service du développement professionnel de chaque agent.

Description de l'action :

- communiquer sur l'ensemble de l'offre de service en matière de gestion des ressources humaines pour les porter à la connaissance de chaque agent ;
- consolider l'accompagnement (tutorat, formation) pour tous les personnels entrant dans le métier ;
- accompagner et sécuriser les parcours des agents qui souhaitent s'inscrire dans une mobilité professionnelle (entretiens individualisés, bilans de compétences, immersions, …) ;
- appuyer l'action des pilotes des réseaux territoriaux d'éducation grâce à la double expertise des conseillers en ressources humaines de proximité et des conseillers territoriaux en formation ;
- proposer une offre de formation priorisée, resserrée et lisible ;
- rédiger un cahier des charges de la formation continue qui impulse une offre de formation de tous les agents tout au long de leur carrière, en proximité de leurs contextes d'exercice et appuyée par des formats de formation efficaces (temps longs, alternance d'apports conceptuels et de mise en pratique, hybridation, accompagnement) ;
- inscrire la formation, qu'elle soit à l'initiative de l'agent ou à l'initiative d'un collectif professionnel, dans l'environnement local des personnels.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.3

Créer une plateforme académique d'intelligence artificielle conçue comme un guichet unique pour l'ensemble des personnels

Responsable du suivi de l'action :
Stéphanie Carneiro, Directrice de cabinet

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

L'émergence de l'intelligence artificielle constitue une transformation majeure des sociétés contemporaines. Elle modifie profondément les modes d'accès à la connaissance, les formes de travail et les modalités d'apprentissage. Pour l'École, cette transformation pose une question essentielle : l'intelligence artificielle sera-t-elle un facteur d'amplification des inégalités ou un levier pour lutter contre les inégalités de destin et la réduction des écarts de réussite ?

Dans le champ éducatif, cette transformation est déjà à l'œuvre : élèves comme personnels utilisent désormais des outils d'intelligence artificielle générative dans leur quotidien. L'École ne peut se contenter d'une posture d'adaptation. Elle doit au contraire prendre l'initiative, afin de construire un cadre d'usage maîtrisé, au service de ses missions fondamentales : instruire, émanciper et garantir la réussite de tous les élèves.

Dans ce contexte, l'académie de Grenoble fait le choix de considérer l'intelligence artificielle comme un enjeu éducatif, pédagogique et politique majeur. Elle engage le développement d'une intelligence artificielle éducative publique et souveraine, conçue comme une infrastructure académique, un guichet unique, au service des personnels et in fine, des élèves.

Ce projet repose sur une conviction forte : l'intelligence artificielle ne doit pas se substituer à l'expertise pédagogique des personnels, mais renforcer leur capacité d'analyse, de décision et d'action. L'adhésion des personnels ne dépend pas de la technologie elle-même, mais de la plus-value concrète qu'elle apporte aux apprentissages et aux pratiques professionnelles.

L'enjeu du déploiement d'une plateforme académique d'intelligence artificielle est triple :

- un enjeu professionnel, en améliorant les conditions d'exercice des personnels, en simplifiant les tâches administratives et en renforçant le pilotage éducatif ;
- un enjeu pédagogique, en mettant l'intelligence artificielle au service de pratiques efficaces et équitables et d'un accompagnement à la prise en compte des besoins particuliers des élèves ;
- un enjeu collectif, en structurant une communauté professionnelle académique, favorisant la mise en réseau des personnels, la circulation des savoirs et le développement d'une formation continue au plus près des besoins.

Cette action revendique une exigence forte : garantir un usage de l'intelligence artificielle souverain, éthique et responsable (dans le cadre d'usage en vigueur), fondé sur la maîtrise des données (RGPD notamment), leur anonymisation, la transparence des traitements et le respect du jugement professionnel.

Description de l'action :

- déploiement progressif d'une plateforme académique d'intelligence artificielle constituant un guichet unique pour l'ensemble des personnels, à partir des besoins exprimés et des usages observés dans les établissements.
- garantie d'un cadre d'usage souverain, éthique et responsable, fondé sur la protection des données, leur anonymisation et le respect du jugement professionnel.
- structuration et mise à disposition d'une base de connaissances académique (RAG) mobilisant les expertises académiques, les travaux de recherche académiques et les données éducatives.
- mise à disposition d'outils facilitant le pilotage des établissements et la production de documents administratifs, afin de permettre aux cadres de pouvoir se recentrer sur le cœur de métier.
- acompagnement des pratiques pédagogiques par la mise à disposition de ressources et d'outils directement mobilisables en classe, en appui des priorités académiques pédagogiques.
- développement d'outils d'analyse des résultats des élèves et d'aide à la décision pédagogique, au service des équipes et des inspecteurs.
- création d'un espace académique de mise en réseau des personnels favorisant le partage des pratiques, la mutualisation des ressources et le développement de la formation continue.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.4 Engager un plan de simplification et d'amélioration continue du service rendu aux usagents et usagers

Responsable du suivi de l'action :
Céline HAGOPIAN, secrétaire générale adjointe de l'académie en charge de la modernisation et des fonctions support

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

Le service rendu aux personnels, aux établissements et aux usagers doit être plus lisible, plus accessible, plus rapide et plus homogène, quel que soit le point d'entrée sollicité. Toutes les structures institutionnelles sont concernées (rectorat, DSDEN, EPLE, écoles, circonscriptions, CIO).

L'académie gagnerait ainsi à structurer une démarche de simplification à ces différentes échelles en s'appuyant sur l'analyse des irritants, la clarification des procédures et l'amélioration continue des modalités d'accueil, d'information et de traitement des demandes.

Ce plan doit permettre :

- de réduire la complexité des démarches administratives ;
- de mieux orienter les usagers et usagents vers le bon interlocuteur ;
- de rendre les procédures plus lisibles, plus accessibles et plus homogènes ;
- de développer la dématérialisation utile ;
- d'installer une culture d'amélioration continue fondée sur les retours d'expérience ;
- d'actualiser et de promouvoir la charte des bonnes pratiques des relations avec les usagers et les usagents ;
- in fine de gagner en efficacité, efficience et en qualité du service rendu.

Description de l'action

Simplifier les démarches et les procédures

- identifier les démarches les plus complexes ou les plus sollicitées ;
- revoir les circuits, étapes, doublons, pièces demandées et points de blocage ;
- harmoniser les pratiques et formaliser des parcours plus lisibles

Rendre l'information plus claire, accessible et utile

- actualiser les fiches procédures, FAQ, guides et pages d'information ;
- améliorer la lisibilité des contenus publiés ;
- rendre visible l'offre de services et les démarches disponibles.

Mieux accompagner les agents et les usagers

- développer les Temps du lundi, webinaires, démonstrations et ressources d'auto-accompagnement ;
- outiller les agents pour mieux accueillir, orienter et traiter les demandes ;
- partager les bonnes pratiques et identifier les personnes ressources.

Installer une amélioration continue

- élargir le recueil des retours des usagers / usagents ;
- instaurer un partage dynamique de l'analyse des verbatims, irritants et réclamations ;
- mettre en place des focus groupes et des revues régulières d'amélioration.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.5 Réguler la comitologie aux différentes échelles de l'académie afin de prioriser la présence de chacun sur les terrains de l'École

Responsable du suivi de l'action :
Caroline Vayrou, secrétaire générale de l'académie

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

La qualité de vie au travail invite à réaliser des arbitrages entre le temps effectivement consacré aux actions cœur de métier de chaque agent, relativement à celui mobilisé par les nombreuses réunions sur son lieu de travail et/ou à l'occasion de déplacements. Certains personnels, agents ou cadres, peuvent être en difficulté pour arbitrer entre les nombreuses sollicitations dont ils peuvent faire l'objet. L'organisation du travail est la première thématique retenue d'intérêt dans l'enquête annuelle de la qualité de vie et des conditions de travail de l'académie.

L'académie de Grenoble gagnerait à réguler la comitologie aux différentes échelles de l'académie afin d'être plus efficace. Cette régulation s'inscrit dans une démarche globale visant à prioriser le temps consacré aux terrains académiques et aux missions cœur de métier.

Cette régulation doit permettre :

- de prioriser le temps consacré aux missions/actions cœur de métier ;
- de prioriser le temps consacré aux terrains de l'académie ;
- de limiter les déplacements et les temps de déplacement (académie, région académique, national, sollicitations des partenaires de l'École) ;
- d'établir une cohérence d'une part entre les réunions organisées aux différents niveaux territoriaux (risque de redondance), d'autre part sur de mêmes créneaux horaires (risque de saturation) ;
- de définir le périmètre efficient de chaque réunion ;
- d'objectiver les décisions de chaque agent de même que celles de l'autorité hiérarchique.

Description de l'action :

- élaboration et mise en œuvre d'une charte de la comitologie opposable ;
- élaboration d'une charte des déplacements opposables ;
- mise en place d'un outil de partage et d'information des réunions à large spectre.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.6

Promouvoir la connaissance des métiers et missions de chacun en organisant des immersions intra-académiques courtes

Responsable du suivi de l'action :
Caroline Vayrou, secrétaire générale de l'académie

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

La qualité de vie au travail dépend aussi de l'intégration de chaque personnel au sein d'un collectif et de la compréhension que chacun peut avoir de son rôle, ses missions et activités comme maillon d'une chaîne qui couvre souvent des périmètres assez larges, horizontaux comme verticaux. Les évolutions fonctionnelles et organisationnelles sont par ailleurs susceptibles de transformer durablement les processus métiers avec des répercussions possibles sur un grand nombre de missions réalisées par de nombreux personnels.

Il est important de proposer dans ce contexte, sur la base du volontariat, la possibilité pour chaque personnel de réaliser une mission effectuée par d'autres, également volontaires pour cette forme de mobilité.

Le dispositif baptisé « vis ma vie pro » doit fonctionner selon le principe d'une bourse au volontariat visant à organiser des immersions intra-académiques au sein d'un service, entre services,entre les services du rectorat, ceux des directions départementales mais aussi des EPLE.

Description de l'action :

- paramétrage politique et administratif du dispositif ;
- identification des emplois concernés ;
- mise en place d'une bourse basée sur le volontariat ;
- appariement des offres et des demandes ;
- accompagnement administratif et logistique.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.7 Favoriser les dynamiques collectives

Responsable du suivi de l'action :
Céline Blanchard, directrice des ressources humaines

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

La qualité de vie au travail est directement liée à la qualité des relations entre les personnels au sein des collectifs. Comprendre et agir sur les forces qui déterminent la dynamique d'un groupe permet de construire des environnements de travail plus efficaces, plus sereins en améliorant le bien-être de chacun. Le lien social est une des forces majeures qu'il faut encore renforcer.

L'académie de Grenoble souhaite accompagner ses personnels dans la compréhension de ces mécanismes, en s'appuyant sur la psychologie sociale, afin de créer des synergies collectives performantes qui renforcent la cohésion des équipes.

Description de l'action :

- propositions d'actions de cohésion au sein des services centraux et délocalisées (activités physiques pour tous, chorales, rencontres diverses) ;
- développement des ateliers de partage des compétences et des ateliers de bonnes pratiques ;
- création d'outils d'analyse des collectifs pour accompagner les cadres dans le pilotage de leurs équipes ;
- formations et séminaires sur la dynamique des groupes à destination des personnels ;
- développement des Espaces De Discussion (EDD) mis en place dans le cadre de l'observatoire QVCT.

Objectif 2 :

S'assurer du bien-être de chaque personnel dans son environnement professionnel

Action 2.8

Réguler l'usage de la communication numérique

Responsable du suivi de l'action :
Céline HAGOPIAN, secrétaire générale adjointe de l'académie en charge de la modernisation et des fonctions support

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

Le développement des outils numériques de communication facilite la circulation de l'information, mais peut également générer une surcharge informationnelle, des sollicitations excessives, des redondances, une dispersion de l'attention et une porosité croissante entre temps professionnel et temps personnel. Dans un contexte académique marqué par la multiplicité des interlocuteurs, des listes de diffusion, des canaux et des temporalités, il apparaît nécessaire de mieux réguler les usages de la communication numérique.

Cette régulation doit permettre de :

- réduire la surcharge informationnelle et les communications inutiles ;
- mieux hiérarchiser les informations et les destinataires ;
- clarifier les usages des différents canaux de communication ;
- favoriser une communication plus efficace, plus ciblée et mieux comprise ;
- contribuer au bien-être au travail et à une meilleure qualité de vie professionnelle.

Description de l'action :

- sensibilisation et accompagnement des personnels à des usages numériques respectueux des conditions de travail ;
- clarification des règles d'usage des principaux canaux de communication (mails, listes de diffusion, lettres d'information, espaces numériques, outils collaboratifs) ;
- promotion et diffusion d'une charte académique du bon usage de la communication numérique professionnelle ;
- développement de solutions permettant de mieux réguler les flux d'information (envoi différé, automatisation, mutualisation des messages, newsletter ciblée, FAQ).

Objectif 3 :

Construire un environnement scolaire propice à la réussite des élèves

Action 3.1 Déployer un parcours intégré à la citoyenneté

Responsable du suivi de l'action :
Nathalie Reveyaz, IA-IPR, référente académique laïcité et valeurs de la République

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

Par une éducation à la citoyenneté construite et pensée autour des compétences civiques et citoyennes, l'École offre un espace sécurisé à l'élève pour comprendre les relations à l'autre, le fonctionnement de la société, son cadre, sa pluralité et être en mesure d'agir et de s'engager comme acteur individuel et collectif. Cet apprentissage progressif, de l'école primaire au lycée, s'adapte à l'élève et contribue à son autonomie comme à la construction de son émancipation comme individu.

Le parcours citoyen englobe toutes les dimensions de l'éducation à la citoyenneté. Il répond, au sein de chaque territoire, aux besoins identifiés des élèves pour réduire les inégalités scolaires, territoriales et de genre, renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative et prévenir toutes les formes de violence et de discrimination. Le parcours citoyen s'adosse à l'Enseignement Moral et Civique (EMC), il articule l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), l'Éducation au Développement Durable (EDD), l'égalité filles-garçons, la démocratie scolaire, les valeurs de la République, l'éducation à la défense, l'éducation au droit, l'éducation économique, budgétaire et financière, l'esprit critique, le numérique et les luttes contres toutes les formes de discriminations (harcèlement, sexisme, racisme et antisémitisme, LGBT+phobies, cyberviolences, …).

L'engagement des élèves est au cœur du parcours citoyen et de chacune de ses composantes. On comprend comme engagement un processus qui vise à impliquer, à associer les élèves à la réflexion, la décision, la mise en œuvre et l'évaluation des actions menées dans la classe, dans l'école, dans l'établissement pour appréhender la responsabilité de l'acteur par une dimension concrète et pratique. Cette approche passe par l'autonomie des élèves, leur force de proposition, la participation dans les instances et les projets, la co-construction et la prise de responsabilité. Valoriser l'engagement des élèves consolide l'estime de soi, leur bien-être et contribue à la construction du parcours d'orientation.

L'objectif de cette action est d'accompagner les équipes pédagogiques au sein des Réseaux Territoriaux d'Éducation (RTE) à intégrer, en faisant des choix adaptés, les différentes composantes du parcours citoyen via :

- une démarche coordonnée des référents académiques engagés sur chacune des dimensions du parcours citoyen, afin d'élaborer un document unifié de référence rendant lisible l'éducation à la citoyenneté ;
- une aide au pilotage et à la construction du parcours citoyen et à son suivi avec la mise à disposition d'outils et des ressources académiques et nationales.

La notion de parcours intégré concerne deux dimensions :

- l'intégration des différents dispositifs qui concourent à l'éducation à la citoyenneté ;
- l'intégration qui suit les différentes étapes du parcours de l'élève, de la maternelle au lycée.

Description de l'action :

Valoriser les labellisations pour une nouvelle dynamique :

Les labels, de dimension nationale, reconnaissent tous la mise en place de démarches éducatives et pédagogiques. Ils sont construits sur des principes communs : une démarche de labellisation cohérente avec le projet d'école/établissement et articulée aux enseignements, trois niveaux de labellisation pour déployer la démarche de manière progressive, l'engagement des élèves, la mobilisation de toute la communauté éducative et l'acquisition par les élèves de compétences transversales.

La cohérence des démarches portées par ces différents labels incite à les concevoir dans le cadre d'une approche globale et intégrée à l'échelle d'une école, d'un établissement ou d'un territoire.

Formaliser le parcours citoyen à l'échelle de l'école, l'établissement et du RTE :

Il s'agit de conduire une démarche de diagnostic, au sein des instances, en mobilisant l'outil diagnostic mis à disposition par le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) sur les 7 entrées de l'éducation à la citoyenneté afin de considérer les invariants du parcours citoyen et la démarche spiralaire de chacune de ses composantes. Au-delà de la volonté de faire découvrir aux élèves les différentes formes d'engagement, la construction d'un parcours citoyen intégrant chacune des composantes de l'éducation à la citoyenneté pourrait conduire à une labellisation académique des écoles ou des établissements.

Concrétiser un parcours citoyen de la maternelle au lycée :

Les écoles, collèges, lycées, dans le cadre des RTE, s'appuient sur la mallette académique parcours citoyen. Ils bénéficient de l'accompagnement des référentes et référents départementaux et académiques de chacune des composantes du parcours citoyen pour se saisir des ressources et des outils académiques et nationaux leur permettant de construire un parcours intégré.

Mobiliser le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement pour penser et rendre explicite la cohérence des éducations transversales :

La construction d'un parcours intégré à la citoyenneté participe d'une vision globale et partenariale pour former un élève citoyen et responsable ; il permet de rendre lisible pour tous, la cohérence de ces différentes éducations pour construire des compétences transversales (CPS, engagement, autonomie…).

Favoriser et valoriser l'engagement des élèves :

Au-delà de l'engagement des élèves sur les différents dispositifs du parcours citoyen, l'objectif est aussi d'une part d'associer les élèves et les représentants des élèves aux débats et aux prises de décisions relatives à leur établissement scolaire, d'autre part de considérer les élèves ambassadeurs, délégués, éco-délégués…, mais aussi les élèves élus aux différentes instances ou engagés au Conseil municipal jeune ou au Conseil départemental jeune, ou encore les anciens élèves, comme des élèves ressources qui peuvent transférer leur expérience.

Objectif 3 :

Construire un environnement scolaire propice à la réussite des élèves

Action 3.2 Utiliser le sport et les activités physiques de pleine nature comme levier d'émancipation, de cohésion, de santé et de réussite pour chaque élève

Responsable du suivi de l'action :
Cyril Hélay Girard, IA-IPR Éducation Physique et Sportive

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargie

Instance de reporting :
Comité de pilotage Génération 2030

L'académie de Grenoble fait du sport et des activités physiques un levier majeur de réussite éducative, de bien-être et de cohésion. Dans un contexte marqué d'une part par la progression de la sédentarité et ses effets sur la santé, d'autre part par la relation entre les apprentissages et le climat scolaire, le développement de la pratique physique constitue un enjeu éducatif central.

L'action repose sur une approche globale articulant pratiques sportives, santé et réussite scolaire. Elle vise à faire du sport un levier d'émancipation pour tous les élèves, en contribuant à leur engagement, à leur bien-être et à la réduction des inégalités.

Dans cette perspective, l'académie déploie notamment un dispositif académique structurant « Sport & Santé », conçu comme une démarche globale de suivi, d'accompagnement et de développement des pratiques physiques des élèves. Ce dispositif vise à lutter contre la sédentarité, à améliorer le bien-être des élèves et à renforcer leur engagement dans les apprentissages, en s'appuyant sur des données objectivées et un accompagnement des équipes.

Ce dispositif constitue le cadre de cohérence de l'action, en articulation avec :

- le déploiement du label Génération 2030, qui structure une vie sportive riche et valorisée au sein des établissements ;
- la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré ;
- l'évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves de sixième, qui permet d'objectiver les besoins et d'adapter les réponses éducatives.

L'enjeu est triple :

- un enjeu de santé, en luttant contre la sédentarité et en développant des habitudes de vie favorables ;
- un enjeu éducatif, en renforçant l'engagement des élèves et les conditions d'apprentissage ;
- un enjeu d'équité, en permettant à tous les élèves d'accéder à une pratique physique régulière.

Description de l'action :

Développer une vie sportive riche et engagée dans les établissements

- mettre en réseau les établissements labellisés Génération 2030, via des jumelages ;
- mettre en place des défis sportifs collectifs avec le concours de sportifs de haut niveau ;
- valoriser les projets éducatifs à dimension sportive ;
- favoriser les passerelles avec le monde sportif.

Ancrer la pratique physique comme levier de santé

- étendre l'évaluation des aptitudes physiques des élèves sur les cycles 2, 3 et 4, dans le dispositif académique « Sport & Santé » ;
- mettre en place un suivi de panels, dans un premier temps du CE2 à la 6ème, pour mettre en miroir les aptitudes physiques des élèves avec des indicateurs de sédentarité (IMC, notamment) et les habitudes de vie des enfants aux âges charnières ;
- accompagner et former les équipes enseignantes inscrites dans le dispositif académique « Sport & Santé » ;
- renforcer la cohérence des actions entre écoles et collèges pour assurer une continuité éducative sur la dimension sport et santé.

Développer les partenariats territoriaux

- développer des partenariats pour prolonger ces dispositifs au-delà des établissements scolaires (les maisons sport santé, les organisations du sport scolaire, le milieu fédéral, les SDJES, sont autant d'exemples de partenaires à mobiliser en ce sens) ;
- prendre appui sur les sections sportives scolaires pour généraliser cet objectif santé et créer des passerelles entre excellence sportive et santé pour tous.

Objectif 3 :

Construire un environnement scolaire propice à la réussite des élèves

Action 3.3 Renforcer les alliances éducatives et les actions de soutien à la parentalité

Responsable du suivi de l'action :
Jérôme LISTELLO, DAASEN de l'Isère

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Conseil académique de l'éducation nationale

Dans une académie marquée par la diversité des territoires et par une relation aux familles très diverse selon les contextes, l'enjeu est de renforcer la qualité du lien entre l'École, les familles et les partenaires du territoire. Il s'agit de mieux accompagner les familles aux moments où la relation à l'institution peut se fragiliser, mais aussi d'aller vers celles qui en restent les plus éloignées, les plus discrètes ou les moins visibles, parce qu'elles ne sollicitent pas spontanément l'École, n'en maîtrisent pas toujours les codes ou n'en franchissent pas aisément le seuil. Ces éloignements produisent des effets directs sur les parcours scolaires, sur la compréhension des attendus de l'institution et, plus largement, sur le bien-être de l'élève.

L'ambition de cette action est par conséquent de rendre le soutien à la parentalité plus lisible, plus concret, plus accessible et plus proche. Il s'agit, au fond, d'ouvrir des passages là où subsistent encore des seuils, de créer des passerelles là où persistent des distances, de faire émerger des passeurs là où le lien avec l'institution ne se construit pas spontanément, et de restaurer des espaces de compréhension partagée lorsque les malentendus fragilisent durablement la relation.

L'action repose sur quatre dispositifs complémentaires :

- des Passerelles familles-école, pour aller vers les familles hors les murs et renouer le lien dans des lieux de proximité ;
- un Pass parental, pour offrir aux familles un point d'entrée simple, lisible et activable pour un appui concret ;
- des Parents-passeurs, pour créer une médiation de confiance de premier niveau entre l'institution et les familles les plus éloignées ;
- des Pass compréhension, pour organiser des temps de compréhension réciproque entre familles et professionnels et réduire les malentendus durables.

Elle engage un appui académique structuré, en outils, en formations, en animations et en évaluations, afin de sécuriser la mise en œuvre, de soutenir les acteurs et de favoriser l'essaimage des pratiques efficaces.

Description de l'action :

- structurer, à l'échelle de chaque Réseau Territorial d'Éducation, un package cohérent d'alliances éducatives et de soutien à la parentalité, articulant les quatre modalités d'action complémentaires selon les besoins des familles et les réalités du territoire ;
- désigner, pour chaque Réseau Territorial d'Éducation engagé un référent de l'action chargé d'assurer la lisibilité du package, de coordonner les activations, d'orienter les familles vers la réponse la plus adaptée et d'assurer le suivi des réponses apportées ;
- apporter aux Réseaux Territoriaux d'Éducation engagés un appui académique structuré, prenant la forme d'un cadre de référence commun, d'un kit d'outils mobilisables localement, de supports de communication harmonisés ;
- proposer une offre académique de formation et d'accompagnement, à destination des professionnels impliqués dans l'action et, selon des modalités adaptées, des parents-passeurs, afin de sécuriser les postures, de clarifier les rôles et de renforcer la qualité des intentions.

- déployer des Passerelles familles-école dans des lieux de proximité identifiés à l'échelle du réseau : centre social, maison de quartier, médiathèque, local associatif, espace itinérant ou permanence mobile ;
- mettre en place un Pass parental académique, décliné École – Collège – Lycée, remis aux familles lors des étapes repères du parcours scolaire. Ce Pass permet d'activer simplement, par QR code, coupon ou sollicitation directe, une réponse adaptée : rendez-vous d'appui rapide, atelier parental ciblé ou mise en relation accompagnée avec un partenaire ou un service compétent ;
- identifier, former et reconnaître, à l'échelle du réseau, des Parents-passeurs, c'est-à-dire des parents volontaires capables de faciliter le premier contact entre l'institution scolaire et d'autres familles, d'expliciter simplement les codes de l'école, de rassurer, d'écouter et d'orienter vers le bon interlocuteur, sans se substituer aux professionnels ni intervenir dans les situations sensibles ;
- organiser des Pass compréhension, sous la forme de cycles courts de rencontres associant un petit groupe de parents et de professionnels, afin de mettre au jour les incompréhensions récurrentes, de mieux expliciter les attentes réciproques et de faire émerger des ajustements concrets et directement mobilisables dans les pratiques de l'école ou de l'établissement ;
- prévoir, à l'issue des temps de rencontre, d'activation ou de médiation, des suites immédiates et lisibles : prise de rendez-vous avec le bon professionnel, inscription à un atelier, mise en relation accompagnée avec un partenaire, ou accompagnement vers l'école ou l'établissement lorsque la situation le justifie ;
- assurer une animation académique du réseau des territoires engagés, afin de mutualiser les pratiques, partager les retours d'expérience, diffuser les initiatives pertinentes et favoriser l'essaimage progressif de l'action.



Lutter contre les inégalités de destin en mobilisant les compétences de chacun pour une pédagogie équitable et efficace

Objectif 4 :

Déployer à l'échelle académique les pratiques équitables et efficaces au service de la réussite de tous les élèves

Action 4.1

Généraliser les formations aux pratiques équitables et efficaces dans chaque réseau territorial d'éducation en privilégiant une approche inter-degrés et sous la forme de résidences

Responsable du suivi de l'action :
Didier Martin, Délégué académique à la pédagogie

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

L'académie de Grenoble renforce l'équité et l'efficacité des démarches pédagogiques et éducatives en accompagnant l'évolution des pratiques professionnelles au service de la maîtrise des compétences fondamentales par tous les élèves. La persistance d'inégalités de réussite scolaire impose de dépasser les modèles traditionnels de formation, portant trop souvent sur des éléments extérieurs à la classe et ne concernant que quelques enseignants d'un établissement.

Les retours d'expériences convergent : les gestes professionnels explicites qui structurent l'enseignement et guident l'apprentissage des élèves produisent les effets les plus significatifs sur les apprentissages, en particulier pour les élèves les plus fragiles.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'accompagner durablement l'évolution des pratiques professionnelles en s'appuyant sur :

- les formations disciplinaires qui privilégient d'ores et déjà une pédagogie explicite,
- une formation ancrée dans le réel du travail enseignant,
- une dynamique de collectifs professionnels engagés,
- un pilotage inter-degrés cohérent à l'échelle des territoires (écoles, secteur de collège via les réseaux territoriaux d'éducation).

L'ambition est de faire de chaque réseau territorial d'éducation un espace apprenant structuré, capable :

- d'analyser finement les besoins des élèves (comportementaux – affectifs, cognitifs et didactiques) ;
- de susciter et d'accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques à travers l'analyse des gestes professionnels déployés dans les classes ;
- de mesurer leurs effets sur les apprentissages et la réduction des inégalités de départ.

Le dispositif Collectif Apprenant Pour des Pratiques Équitables et Efficaces (CAP2E) ainsi que les résidences pédagogiques constituent aujourd'hui une preuve de concept académique qu'il s'agit désormais de déployer à plus large échelle, en conservant leurs principes structurants : formation contextualisée de la classe à la classe, collectif professionnel complet engagé, apport de contenus adossés à la recherche traduits, synthétisés, et priorisés (notamment à travers les ressources mises à disposition dans le cadre de Pégase, le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation), observations croisées et évaluation des effets.

Ces dispositifs ont vocation à être progressivement déployés dans les réseaux territoriaux d'éducation, en complément et en cohérence avec les formations disciplinaires qui s'inscrivent dans une pédagogie explicite et en priorisant les contextes où les besoins sont les plus marqués, eu égard aux acquis des élèves et des résultats aux évaluations.

Pour les autres établissements, notamment les lycées généraux et technologiques, des modalités plus progressives sont privilégiées, fondées sur l'observation des pratiques et le travail en collectif. De même, des dispositifs adaptés, tels que « ProFAN-Transfert », sont mobilisés pour répondre aux spécificités des lycées professionnels.

Objectif 4 :

Déployer à l'échelle académique les pratiques équitables et efficaces au service de la réussite de tous les élèves

Action 4.2

Déployer à large échelle les mesures du consensus éducatif académique : (climat de classe, climat scolaire, qualité des apprentissages)

Responsable du suivi de l'action :
Régis Vivier, IA-IPR EVS – référent académique Climat scolaire

Instance de suivi : Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

L'académie de Grenoble peut s'appuyer sur un consensus académique qui vise à instaurer un climat scolaire serein, bienveillant et stimulant, favorable aux apprentissages pour tous les élèves. Il repose sur une approche intégrant le climat de classe, le climat scolaire et la qualité des pratiques pédagogiques. Ce consensus a pour objectif de fédérer les équipes autour d'une conception éducative et d'une compréhension commune du climat scolaire-climat de classe dans le cadre de la formalisation d'une politique éducative inclusive et des environnements scolaires et des comportements qui s'y manifestent. Cette ambition s'inscrit pleinement dans le déploiement des pratiques équitables et efficaces au sein de la classe.

Dans ce cadre, le climat scolaire ne constitue pas un préalable mais un levier de transformation pédagogique, permettant d'augmenter l'engagement des élèves, de sécuriser les conditions d'apprentissage et de réduire les inégalités d'accès aux savoirs, en particulier pour les élèves les plus vulnérables. L'enjeu est désormais de passer d'initiatives locales hétérogènes à un déploiement structuré, cohérent et à l'échelle du consensus académique.
Cette action vise à construire une culture professionnelle partagée, fondée sur :

- l'explicitation des attendus (savoirs et comportements) ;
- la cohérence éducative entre adultes ;
- une pédagogie équitable et efficace ;
- un pilotage fondé sur des données objectivées.

Une étape clé consiste à engager des formations approfondies pour les enseignants et les personnels de direction, afin de leur transmettre les principes de l'enseignement explicite des comportements et des stratégies pédagogiques équitables et efficaces. Ces formations favorisent également l'acquisition d'une culture partagée de la cohérence pédagogique et des valeurs fondamentales comme la justice et le respect.

Le déploiement repose sur l'accompagnement individualisé des équipes, la mise en place de dispositifs de médiation, et une démarche d'évaluation continue à l'aide scolaire. La formation permet en parallèle d'approfondir la compréhension des leviers liés au climat scolaire, en insistant sur l'importance de la participation des élèves, la coopération avec les familles et les partenaires locaux.

Cette ambition, à l'échelle académique, doit permettre de privilégier la formation de l'ensemble d'une équipe d'un établissement et non seulement quelques acteurs, afin de favoriser la culture commune en son sein et de former les cadres dès la formation initiale.
Description de l'action :

Description de l'action :

Accompagnement

- diffusion du consensus académique ;
- accompagnement des équipes dans le diagnostic climat scolaire ;
- accompagnement académique en débutant dans le cadre de CAP2E.

Formation

- construction du plan de formation en intégrant le climat scolaire dans CAP2E ;
- identification de formateurs académiques et mise en œuvre d'une formation de formateurs ;
- intégration du consensus dans la formation initiale des cadres ;
- développement du plan de formation à l'échelle des réseaux ;
- accompagnement des établissements dans le diagnostic climat scolaire ;
- accompagnement académique des établissements dans la mise en œuvre du consensus en lien avec le service de défense et de sécurité académique (dans le cadre du quotidien des établissements ou en gestion de « crise »).

Description de l'action :

L'action vise à déployer sur les réseaux territoriaux d'éducation volontaires un nouveau modèle de formation fondé sur les résidences pédagogiques du premier degré ou les dispositifs CAP2E dans le second degré, en cohérence et complémentarité avec les formations déployées dans un cadre disciplinaire, ancré dans les réalités de la classe et dans une logique inter-degrés le cas échéant.

Elle repose sur six leviers structurants :

Déploiement progressif des résidences pédagogiques dans le premier degré et CAP2E dans le second degré au sein de chaque réseau :

- demandes priorisées pour les établissements / écoles concentrant le plus de difficultés scolaires ;
- inscription de la démarche dans une logique pluriannuelle (suivi de cohortes).

Objectif : passer d'expérimentations locales à un déploiement systémique à l'échelle académique.

Engagement de collectifs professionnels complets en inter-degrés le cas échéant .

- mobilisation conjointe des équipes du premier degré et du second degré le cas échéant, notamment au regard des résultats des élèves aux évaluations nationales au cycle 3 ;
- implication des équipes de direction et des corps d'inspection ;
- engagement d'un collectif professionnel le plus large possible de la structure pour avoir des impacts réels sur les apprentissages des élèves

Objectif : garantir la cohérence des pratiques pour les élèves dans la classe et sécuriser leurs parcours.

Formation ancrée dans la classe : « de la classe à la classe ».

- Analyse du travail réel des enseignants à partir de situations de classe ;
- observation croisée sur trois dimensions : recueil de l'intention pédagogique de l'enseignant, identification du geste professionnel réalisé, recueil du ressenti et des effets du geste sur les élèves ;

Objectif : rendre la formation immédiatement opérationnelle et transférable en classe et installer une culture professionnelle collective réflexive et durable.

Dispositif de formation qui essaime et contextualise les ressources produites par le Pôle pilote « Pégase » et par « ProFAN-Transfert » en synergie avec les didactiques disciplinaires.

- évolution continue du dispositif en s'appuyant sur le Pôle Pilote « Pégase », « ProFAN-Transfert » et les besoins disciplinaires des équipes ;
- formation des équipes au modelage des notions clefs disciplinaires et aux stratégies efficaces ;
- formation des formateurs pour traduire, contextualiser les apports du Pôle Pilote « Pégase » et « ProFAN », décliner en pratiques concrètes, adaptées aux classes et aux disciplines, permettant de renforcer de l'impact sur les apprentissages.

Objectif : traduire les apports de « Pégase » et de « ProFAN-Transfert » en pratiques disciplinaires équitables et efficaces.

Pilotage pédagogique fondé sur les données et les effets.

- exploitation des évaluations nationales et des résultats d'examen ;
- choix de dispositifs et d'organisations des groupes en fonction de leur efficacité sur les acquis des élèves et la réduction des inégalités ;
- suivi des cohortes d'élèves ;
- mesure des effets des pratiques sur les apprentissages.

Objectif : ancrer les décisions pédagogiques à l'appui de données objectivées.

Structuration d'une ingénierie de formation académique au service des territoires.

- mobilisation coordonnée des formateurs académiques et maillage territorial de ces derniers ;
- appui d'une équipe ressource pluri-catégorielle ;
- mise à disposition de ressources pédagogiques.

Objectif : garantir un accompagnement de proximité, cohérent et différencié selon les contextes.

Objectif 4 :

Déployer à l'échelle académique les pratiques équitables et efficaces au service de la réussite de tous les élèves

Action 4.3 Faire du collège un point focal pour lutter contre la difficulté scolaire

Responsable du suivi de l'action :
Cinzia Carlucci, doyenne des IA IPR

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

LLe collège constitue un moment charnière du parcours de l'élève, à l'articulation entre la continuité du premier degré et l'orientation vers le lycée. Ces transitions, déterminantes pour la réussite, peuvent aussi constituer des points de fragilité dans les parcours. C'est en effet au collège que les écarts de réussite se creusent : les difficultés, souvent précoces, s'installent et s'accentuent parfois au cours du cycle 4, avec des effets directs sur la réussite au DNB et sur les choix d'orientation.

Les établissements sont aujourd'hui engagés dans l'analyse des résultats et la mise en oeuvre de dispositifs de traitement de la difficulté scolaire Toutefois, cette dynamique doit être renforcée au coeur de la classe, en synergie avec les dispositifs hors la classe et portée collectivement par l'ensemble des acteurs. Elle doit viser des transformations pédagogiques durables, partagées par les équipes, afin d'améliorer concrètement les acquis de tous les élèves.

Dans ce contexte, l'enjeu est de faire du collège le lieu central de traitement de la difficulté scolaire, en installant une organisation collective, pilotée et cohérente à l'échelle de l'académie, des départements, des réseaux territoriaux d'éducation et de l'établissement. Il s'agit de mobiliser des pratiques pédagogiques explicites, structurées et équitables, directement opérationnelles dans chaque classe, et de garantir une prise en charge précoce, continue et adaptée des élèves en difficulté.

Description de l'action :

L'action vise à renforcer le traitement de la difficulté scolaire au collège en structurant une démarche cohérente, fondée sur un diagnostic partagé l'évolution des pratiques pédagogiques au coeur de la classe et l'harmonisation des évaluations Les corps d'inspection accompagnent les établissements pour impulser, soutenir et évaluer la mise en oeuvre des différents leviers, en lien étroit avec les équipes de direction. Cet accompagnement, réalisé à la demande des chefs d'établissement, s'appuie sur les inspecteurs référents d'établissement et les co-pilotes des Réseaux Territoriaux d'Éducation. L'action se traduit par l'explicitation de huit leviers opérationnels qui pourront être mobilisés (tout ou partie) par les établissements en fonction du diagnostic réalisé et des besoins repérés :

Diagnostic précoce, précis et continu des obstacles aux apprentissages

- exploitation systématique des évaluations nationales et des résultats DNB pour identifier les compétences fragiles ;
- mobilisation des tests de positionnement pour diagnostiquer les profils cognitifs des élèves et permettre les médiations langagières ciblées ;
- analyse des parcours d'élèves (cohortes) pour repérer les moments de rupture (6ème / 4ème) ;
- organisation de temps dédiés en conseil pédagogique pour construire un diagnostic partagé (constats – analyses – besoins) ;
- identification fine des obstacles à partir des tests spécifiques disponibles sur EDUSCOL et de l'analyse des copies d'élèves (sur des exercices formalisés, comme le DNB).

Objectif : passer d'une lecture globale des résultats à une compréhension précise des difficultés d'apprentissage.

Développement des observations croisées entre pairs pour faciliter une évolution partagée des pratiques pédagogiques au coeur de la classe vers un enseignement équitable, explicite et structuré

- déploiement de gestes professionnels efficaces : explicitation des objectifs et des attendus ; vérification des prérequis ;
- déploiement des médiations langagières pour soutenir la compréhension : modelage, pratique guidée, pratique autonome ;
- synthèse des apprentissages ;
- développement de feedbacks réguliers et de temps de régulation en classe.

Objectif : construire une culture professionnelle partagée afin de permettre à l'élève de construire des points de repère dans ses apprentissages.

Remédiations ciblées et intensives

- mise en place des dispositifs et de groupes de remédiation temporaires, à partir des diagnostics ;
- organisation de dispositifs courts et ciblés (petits groupes) sur des compétences identifiées ;
- articulation systématique avec les enseignements en classe (objectifs communs, suivi partagé).

Objectif : sortir des dispositifs diffus pour aller vers des interventions ciblées à fort impact.

Articulation du « dans » et « hors la classe » par la structuration des dispositifs comme des espaces de prolongement des apprentissages :

- transformation de « Devoirs faits » en espace d'apprentissage :

o travail sur la mémorisation ;
o compréhension des consignes ;
o méthodes de travail.

- enseignement explicite de l'"apprendre à apprendre" :

o planification du travail ;
o auto-évaluation ;
o stratégies de révision.

Objectif : faire du « hors la classe » un levier structuré de réduction des inégalités, notamment pour les élèves les plus fragiles.

Harmonisation des pratiques évaluatives pour plus d'équité :

- mise en place de devoirs de référence communs et de corrections croisées ; analyse collective des écarts entre les classes et entre contrôle continu et épreuves finales ;
- explicitation des critères de réussite aux élèves et aux familles ; (Projet local d'évaluation)
- développement de l'auto et du co-positionnement ;
- développement du droit à l'erreur :

o feedbacks exploitables ;
o secondes chances ;
o positionnement de fin de période qui dépasse la notion de moyenne arithmétique.

Objectif : faire de l'évaluation un levier central d'apprentissage et de transformation.

Instauration d'un climat scolaire propice aux apprentissages :

- co-construction des règles et des comportements attendus dans les différents espaces ;
- déploiement d'actions sur le climat de classe et les compétences psycho-sociales ;
- enseignement explicite des comportements attendus, notamment en début de collège.

Objectif : garantir des conditions d'apprentissage stables et sécurisées, indispensables à la réussite

Sécurisation des parcours à travers le renforcement des liaisons pédagogiques inter degré et collège-lycée :

- renforcement de la liaison école-collège (cycle 3) :

o focalisation sur les compétences les moins maîtrisées par les élèves aux évaluations nationales à l'entrée en 6ème ;
o identification des attendus communs ;
o échanges de pratiques 1er degré/2nd degré ;
o observations croisées.

- sollicitation des professeurs des écoles pour enrichir l'encadrement des dispositifs de remédiation de la difficulté scolaire ou pour mettre en œuvre du co-enseignement ;
- mise en œuvre d'un contrat de transition 3ème - 2nde dans le cadre de la liaison collège - lycée pour les élèves les plus fragiles.

Objectif : sécuriser le parcours des élèves à travers le partage de gestes professionnels cohérents, équitables et efficaces

Préparation des élèves aux DNB :

- expertise des copies des élèves aux DNB, DNB blancs, devoirs communs pour identifier les non-réponses et les points de blocage pour y remédier collectivement ;
- intégration de phases d'entraînement et d'automatisation au cœur des séquences ;
- mobilisation du dispositif « Devoirs faits » comme : exercices types DNB,

o un accompagnement méthodologique à la préparation des épreuves de l'examen ;
o un levier d'entraînement et de consolidation.

- déploiement d'entraînements réguliers (exercices types DNB, automatisation).

Objectif : améliorer les performances des élèves lors des épreuves écrites du DNB à travers une préparation structurée et soutenue pour renforcer la confiance en soi et l'estime de soi des élèves, notamment des plus fragiles.

Objectif 4 :

Déployer à l'échelle académique les pratiques équitables et efficaces au service de la réussite de tous les élèves

Action 4.4 Accompagner les élèves de CAP vers toutes les formes de réussite

Responsable du suivi de l'action :
Agnès Cottet-Dumoulin, doyenne des IEN ET-EG-IO

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

Le certificat d'aptitude professionnelle constitue un levier essentiel de réussite pour des élèves aux parcours et aux profils diversifiés. Au-delà des enjeux liés à l'offre de formation et à l'affectation, il doit permettre de favoriser à la fois l'insertion professionnelle et, pour ceux qui le souhaitent, la poursuite d'études.

Ce constat implique de porter une attention particulière à :
- l'information à l'orientation menée en amont de l'arrivée des élèves en CAP ;
- la prise en charge pédagogique des élèves inscrits en classe de CAP ;
- la valorisation de toutes les formes de réussite.

La formation continue constitue un levier pour accompagner les enseignants au changement conséquent à l'évolution des publics accueillis, notamment ceux dont l'orientation est trop souvent subie. Elle vise également à outiller les enseignants et à faire évoluer leurs pratiques afin qu'elles répondent mieux aux besoins des élèves.

Pour certains élèves, le CAP joue davantage un rôle social, en particulier lorsque l'obtention du diplôme ne devient plus l'objectif premier, parce que le niveau de maîtrise attendu apparaît trop inaccessible pour l'élève. Dans ces situations, il convient de mesurer et de reconnaître les acquis des élèves pour faciliter leur prise en charge et leur suivi post-formation initiale. Cette ambition suppose par ailleurs d'étudier les conditions d'apprentissage, en particulier sur les plateaux techniques, afin de garantir à chaque élève une place effective dans sa formation dans le respect des exigences de sécurité.

Un travail étroit et partenarial permet de favoriser la scolarisation des élèves aux profils divers lors des périodes de formation en milieu professionnel et de les accompagner en vue de leur insertion professionnelle. En la matière, les réseaux constitués par les équipes enseignantes, les ressources de l'école inclusive, les directeurs délégués aux formations, l'appui des bureaux des entreprises et l'articulation avec le dispositif « AvenirPro » sont des atouts précieux.

Description de l'action :

Mieux informer les élèves et leurs familles dans leur projet d'orientation :
- concevoir des outils à destination des prescripteurs de l'orientation (chefs d'établissement, directeurs de SEGPA, PsyEn, coordonnateurs ULIS, professeurs principaux).
- Renforcer la formation des équipes pédagogiques à la prise en charge de la diversité des élèves au sein des classes de CAP et poursuivre la mise en œuvre de parcours adaptés :
  - formation inter-catégorielle des équipes à la prise en charge de la diversité des élèves ;
  - développement et mutualisation de ressources et outils pédagogiques et didactiques ;
  - poursuite de l'accompagnement des parcours de CAP 1, 2, 3 ans.

Développer et valoriser les acquis des élèves de CAP pour une meilleure insertion professionnelle :
- repérage des adaptations possibles en classe et en milieu professionnel et outillage des équipes ;
- réactivation des attestations de compétences professionnelles et accompagnement des équipes ;
- coordination avec les partenaires économiques pour une reconnaissance des attestations de compétences ;
- appui sur les bureaux des entreprises pour favoriser l'accueil en période de formation en milieu professionnel (PFMP) des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- mise en place de partenariats avec des structures d'appui ;
- mobilisation du dispositif « AvenirPro » ;
- développement de la démarche portfolio et du suivi individualisé.

Objectif 4 :

Déployer à l'échelle académique les pratiques équitables et efficaces au service de la réussite de tous les élèves

Action 4.5

Consolider, enrichir et développer les gestes pédagogiques des enseignants en lycée professionnel autour du développement des compétences coopératives, collaboratives et psycho-sociales des élèves

Responsable du suivi de l'action :
Nathalie Bizel-Bizellot, IEN-ET/EG en charge du dossier académique « ProFAN-Transfert »

Instance du suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

Les pratiques équitables et efficaces font l'objet d'un consensus académique. Dans la voie professionnelle, ce consensus s'enrichit de pratiques pédagogiques spécifiques liées aux modalités de formation, au profil des élèves et à la finalité des diplômes.

En lycée professionnel, les élèves construisent plus que des compétences professionnelles et techniques : ils apprennent à devenir des adultes capables de coopérer, de communiquer, de s'adapter, de gérer leurs émotions et de travailler avec les autres. Les compétences coopératives, collaboratives et psycho-sociales des élèves constituent aujourd'hui un levier essentiel de leur réussite.

Des dispositifs de formation tels que « ProFAN-Transfert » permettent aux enseignants de se former ensemble pour travailler ensemble. Éclairé par la recherche, « ProFAN-Transfert » offre une boite à outils que les enseignants peuvent mobiliser en fonction des besoins de la séance. Les thématiques déployées dans l'académie pour enrichir les gestes pédagogiques des enseignants portent sur :

- les sciences cognitives ;
- les compétences psycho-sociales ;
- la différenciation et le plan de travail ;
- la ludification et la gamification ;
- les outils numériques à usage pédagogique ;
- l'évaluation et les feedbacks ;
- la motivation ;
- la collaboration et la coopération.

D'autres entrées d'accompagnement sont possibles pour consolider, enrichir et développer les gestes des enseignants en lycée professionnel : l'accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre de projets pédagogiques, l'opportunité offerte par les rénovations des référentiels et l'accompagnement mené dans le champ de l'ouverture à l'international.

Description de l'action :

Mobiliser le levier des formations (« ProFAN-Transfert ») :

- identification des lycées professionnels ;
- déploiement des formations ;
- regroupements d'établissements ;
- mise en synergie des collectifs apprenants ;
- observations de l'évolution des gestes enseignants.

Outiller les enseignants et les élèves au positionnement des compétences coopératives, collaboratives et psycho-sociales des élèves et utiliser le levier de l'ouverture à l'international : mise en synergie des formateurs « ProFAN-Transfert » et des formateurs académiques aux compétences psycho-sociales (CPS) :

- promotion et accompagnement de la démarche portfolio ;
- conception d'un outil de positionnement et d'auto-positionnement des compétences transverses développées en classe, en milieu professionnel, ou dans le cadre d'un projet ;
- accompagnement des enseignants à l'utilisation de l'outil de positionnement ;
- suivi de l'appropriation de l'outil de positionnement par les enseignants et par les élèves ;
- promotion auprès des enseignants du domaine professionnel en faveur de la certification DNL ;
- accompagnement des enseignants à la certification DNL.

Objectif 5 :

Lutter contre toutes les formes de déterminisme

Action 5.1

Mobiliser et coordonner toutes les ressources disponibles pour accompagner chaque élève dans une orientation choisie

Responsable du suivi de l'action :
Corinne Tourenne, DRAIO adjointe

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

La complexité et la densité des informations, la multiplicité des acteurs internes et externes, les contraintes liées aux procédures, le manque de lisibilité de certains attendus, peuvent être un frein à la mise en œuvre de l'accompagnement à l'orientation.

Permettre à l'élève de faire des choix d'orientation correspondant à ses souhaits et à ses aspirations, et affranchis de toutes les formes de stéréotypes, nécessite que les actions qui lui sont proposées prennent sens et qu'il puisse se les approprier pour nourrir son projet d'orientation.

Pour mieux répondre à cet objectif, les marges de progrès ne résident pas tant dans la multiplication des actions réalisées et des acteurs mobilisés, que dans une plus grande formalisation du programme d'éducation à l'orientation et un meilleur ciblage de son objectif.

Une meilleure coordination de l'action et une attention plus focalisée sur l'engagement de l'élève et les pratiques évaluatives peuvent en effet produire des effets vertueux sur le parcours d'orientation de l'élève. L'objectif est de passer de la multiplication des actions ponctuelles à un parcours structuré et lisible pour l'élève et sa famille.

C'est pourquoi un appui externe venant accompagner le Réseau Territorial d'Éducation (RTE) à « augmenter » son action et la rendre plus efficiente est proposé.

Description de l'action :

Une équipe ressource académique est constituée. Elle pourra être mobilisée par les RTE et établissements pour apporter son appui sur l'une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- formalisation et/ou enrichissement du plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) pour qu'il s'articule mieux au diagnostic de l'établissement ;
- élaboration d'une cartographie des ressources disponibles et identification des acteurs du territoire susceptibles de répondre aux besoins des établissements ou du RTE ;
- articulation des temps de classe et des dispositifs de soutien de l'élève » (devoirs faits, accompagnement personnalisé…) avec le PPO, afin d'éviter la juxtaposition des actions et construire un parcours cohérent et continu ;
- accompagnement des enseignants à l'utilisation de la Plateforme Avenir(s) pour intégrer explicitement les compétences à s'orienter dans les pratiques de classe, afin que chaque cours contribue à l'acquisition progressive des compétences à s'orienter ;
- accompagnement des enseignants pour une meilleure identification des liens entre les pratiques évaluatives et l'orientation et ses enjeux sur le parcours de l'élève ;
- accompagnement des enseignants à l'exploitation pédagogique de l'évaluation comme outil d'aide à l'orientation, en développant une démarche d'auto-positionnement régulier des élèves dans l'objectif de développer une meilleure connaissance de soi, condition essentielle d'une orientation choisie ;
- mobilisation des dispositifs d'égalité des chances existants (tutorat, mentorat, parrainage, entrepreneuriat, cordées de la réussite).

Objectif 5 :

Lutter contre toutes les formes de déterminisme

Action 5.2

Promouvoir l'égalité filles-garçons en particulier dans le domaine des STIM en suivant le parcours de l'élève

Responsable du suivi de l'action :
Caroline BÉAL, co-référente académique du plan Filles et STIM

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

La question de la mixité et de l'égalité des chances doit être pensée à l'échelle de l'ensemble de la société et du système éducatif, alors que les gestes professionnels des enseignants ont un impact direct sur l'équité des apprentissages et sur la construction des représentations scolaires.

Cette action repose sur une approche systémique et progressive, fondée sur le suivi du parcours de l'élève de la maternelle au post-bac. Le déploiement à grande échelle des Classes à Horaires Aménagés en Mathématiques et Sciences (CHAMS) participe à cet objectif en offrant à chaque élève les moyens de s'engager librement dans les sciences et de construire son parcours avec exigence et confiance.

Elle articule plusieurs leviers complémentaires visant à produire des effets durables sur les pratiques professionnelles, les représentations et les choix d'orientation.

Plus précisément, elle vise à :

- former l'ensemble des personnels aux enjeux d'égalité filles-garçons et de mixité dans les Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STIM) ;
- mobiliser et développer des pratiques pédagogiques explicites, efficaces et égalitaires, favorisant la réussite de tous les élèves, filles comme garçons, en cohérence avec le consensus académique ;
- accompagner les élèves dans la construction de parcours scolaires et d'orientation ambitieux et affranchis de stéréotypes ;
- favoriser la découverte des métiers scientifiques et techniques par la rencontre avec des rôles modèles ;
- identifier et capitaliser des leviers d'action efficaces, notamment en termes de pratiques pédagogiques et du travail explicite autour des enjeux liés à l'égalité, à partir des dispositifs CHAMS, en vue de leur diffusion et de leur essaimage sur l'ensemble du territoire académique ;
- piloter la question de la mixité à partir d'indicateurs objectivés, à l'échelle des établissements et de l'académie.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et s'inscrit dans une dynamique territoriale en lien étroit avec les partenaires institutionnels, économiques et scientifiques.

Description de l'action :

- élaboration et déploiement d'un plan de formation pluriannuel intégrant les enjeux d'égalité filles-garçons et de pratiques pédagogiques égalitaires ;
- mise en cohérence des actions du premier et du second degré par l'intermédiaire des RTE ;
- appui au pilotage pédagogique des établissements au sein des RTE pour faire évoluer l'orientation des filles dans les filières STIM ;
- définition d'observables relatifs aux gestes professionnels égalitaires, partagés au sein du corps d'inspection, premier comme second degré, mobilisables dans le cadre des observations en classe (inspections, accompagnement, visites conseils…) et lors de la phase d'entretien ;

- approfondissement et développement de partenariats avec l'enseignement supérieur, les organismes de recherche et le monde économique ;
- accompagnement des cheffes et chefs d'établissement pour mobiliser les partenariats existants pouvant répondre à leurs besoins ;
- accompagnement et évaluation des dispositifs de type CHAMS, incluant un travail explicite sur les stéréotypes de genre ;
- création d'un espace dédié sur le site académique permettant la diffusion de ressources, d'outils et de productions du groupe de travail du plan Filles et STIM à destination des équipes.

Objectif 5 :

Lutter contre toutes les formes de déterminisme

Action 5.3

Faire de l'accès à l'internat et à la demi-pension un levier de l'ambition scolaire pour permettre la réussite de tous les élèves

Responsable du suivi de l'action :
Didier PINEL, IPR EVS référent internat et mixité sociale

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique de l'Éducation nationale

La fréquentation de la demi-pension est quantitativement satisfaisante ; il convient néanmoins de s'assurer que tous les élèves et notamment ceux qui en ont le plus besoin puissent en bénéficier. Offrir une restauration de qualité au plus grand nombre d'élèves répond en effet à des objectifs majeurs en termes de santé publique, de lutte contre les déterminismes sociaux et d'ambition scolaire.

En outre, en stabilisant les élèves dans un espace sécurisé et offrant des activités de détente qui contrastent avec l'intensité de l'apprentissage en classe, on permet à ceux-ci de développer d'autres compétences, cognitives et comportementales, qui seront réinvesties dans les apprentissages. Ces activités qui viennent prolonger le temps de repas partagé entre pairs permettent aussi de développer les liens de sociabilité.

La nature et les conditions géographiques très diverses de l'académie de Grenoble ont conditionné l'implantation d'internats au sein de chacun des 5 départements qui la composent. L'internat offre un environnement favorable à la réussite scolaire, probablement en raison de la structure et du soutien supplémentaire qu'il peut apporter.

En 2020 puis en 2023, par le biais de deux appels à projets pour la labellisation «excellence» des internats, le ministère de l'Éducation nationale a souhaité relancer la promotion de l'hébergement scolaire en rappelant que l'internat est un des outils dont nous devons user pour permettre de faire vivre la promesse républicaine de l'égalité des chances. Il s'agit d'offrir à chaque collégien, à chaque lycéen qui le souhaite, les moyens d'accéder à un cadre de vie et de travail qui lui permette de construire un parcours scolaire ambitieux, de trouver une voie professionnelle attractive et plus largement d'apprendre à vivre au sein d'une communauté pour y acquérir le sens des responsabilités.

Ainsi, le concept de la qualité de vie s'est beaucoup développé depuis les trois dernières décennies. Les systèmes éducatifs ont progressivement pris en compte des objectifs plus larges que les résultats scolaires, en intégrant l'épanouissement personnel afin d'aider l'élève à se réaliser scolairement et plus tard dans sa vie, et à devenir un citoyen accompli. C'est dans ce cadre qu'il nous revient de poursuivre les efforts visant à assurer la meilleure qualité d'accueil dans les services de demi-pension et les internats.

Description de l'action :

Permettre à chaque élève dans la singularité de son parcours de bénéficier des meilleures conditions d'accueil, de restauration et d'hébergement afin d'accroître son ambition et d'améliorer sa réussite. Pour cela, faciliter l'accès à la demi-pension et à l'internat qui sont des leviers puissants pour favoriser la réussite scolaire.

Concernant la demi-pension et la pause méridienne :

- intégrer explicitement dans le projet d'établissement des éléments en lien avec le fonctionnement de la demi-pension et de la pause ;
- s'assurer que tous les élèves boursiers et leur famille sont informés des modalités d'accès et de prise en charge des frais de demi-pension et d'internat ;
- s'assurer que tous les moyens permettant d'aider à la prise en charge des frais de restauration sont mobilisés au service des élèves et familles identifiés par les personnels de santé et de service social ;
- veiller à ce que l'inclusion scolaire soit mise en œuvre pour accéder aux activités proposées lors de la pause méridienne ;

- mettre en place de manière systématique une commission « restauration scolaire » chargée de participer à la conception des menus et, plus largement, au fonctionnement de la demi-pension, permettant ainsi de revisiter les règles de vie en associant les représentants des élèves et des parents ;
- favoriser le travail collaboratif entre le personnel médical (médecin et/ou infirmier) et le personnel de la restauration scolaire, notamment sur les projets d'animation spécifiques en lien avec l'alimentation ;
- mobiliser le Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement sur l'organisation de la demi-pension et des activités proposées au titre de la pause méridienne ;
- reconnaître et faire connaître auprès des enseignants la mission éducative des personnels chargés de l'accompagnement des élèves durant le repas et la pause méridienne dont notamment les assistants d'éducation ;
- valoriser, au-delà des fonctions techniques des agents, leurs fonctions éducatives dans le cadre de la demi-pension et du service d'hébergement ;
- sensibiliser et former les assistants d'éducation sur les missions de la restauration et sur le fonctionnement du service, et plus particulièrement sur leurs fonctions éducatives et d'accompagnement des élèves, au-delà des simples fonctions de contrôle et de surveillance ;
- associer les instances de représentation des collégiens et les lycéens, CVC et CVL, au fonctionnement de la demi-pension et à l'organisation de la pause méridienne - les associer également à la décoration de la salle à manger de leur établissement, par exemple dans le cadre des travaux en cours d'arts plastiques ou à l'occasion d'activités menées en club afin qu'ils s'approprient réellement cet espace ;
- mettre en place des visites du service de restauration scolaire (et de l'internat le cas échéant) lors des opérations portes ouvertes ou lors des visites des futurs élèves en associant les personnels techniques en lien avec les collectivités locales ;
- organiser des manifestations : ateliers cuisine, fête du collège/lycée, goûter qui valoriseront les productions locales et permettront aux élèves et aux parents d'en mesurer la qualité.

Concernant les internats :

En prenant appui sur les 9 critères communs présentés ci-dessous, doter chaque établissement proposant un hébergement scolaire d'un projet éducatif et pédagogique d'internat qui déclinera les règles de fonctionnement et les actions menées au bénéfice des élèves. On veillera notamment dans ce cadre à :

- développer l'ancrage territorial pour mieux mobiliser les partenariats locaux ;
- identifier les personnels en charge de la rédaction et du portage du projet ;
- s'assurer d'établir des liens entre le projet éducatif et pédagogique et les différents axes du projet d'établissement ;
- identifier le public cible et définir les modalités de recrutement ;
- recruter et former les personnels dédiés ;
- assurer un cadre de vie et des conditions d'hébergement optimaux ;
- définir les modalités de pilotage du projet en désignant un chef de projet et en installant des instances de gouvernance ;
- assurer le financement des projets et actions ;
- mettre en œuvre une démarche d'auto-évaluation.

Objectif 6 :

Construire l'École pour tous en privilégiant l'accessibilité

Action 6.1 Déployer l'auto-régulation

Responsable du suivi de l'action :
M. Sauger, Conseiller technique École inclusive

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Comité académique du suivi de l'école inclusive

Afin d'offrir aux élèves un climat scolaire serein et un cadre d'apprentissage inclusif, les écoles et établissements scolaires de l'académie de Grenoble développent des pratiques d'auto-régulation. Ces pratiques, issues des sciences cognitives, et initialement conçues pour des jeunes présentant des troubles du neurodéveloppement, permettent aux élèves d'ajuster leurs pensées, leurs émotions et leurs comportements. Ce faisant, elles améliorent le climat scolaire dans un contexte marqué par une augmentation des comportements perturbateurs générateurs de tensions dans les établissements. Elles favorisent la disponibilité des élèves pour les apprentissages dans un environnement qui devient accessible, et développent chez les enseignants le sentiment d'auto-efficacité dans le cadre d'une équipe pluri-catégorielle formée.

Les pratiques d'auto-régulation mobilisent trois dimensions complémentaires :

- cognitive : planifier, se fixer des buts, évaluer ses progrès et ajuster ses stratégies d'apprentissage ;
- émotionnelle : identifier, comprendre et moduler ses émotions pour maintenir un engagement positif ;
- comportementale : adopter des conduites adaptées au contexte social et scolaire.

Le déploiement de l'auto-régulation repose d'abord sur une montée en compétence des personnels d'encadrement, afin de diffuser une culture commune de l'auto-régulation et des pratiques pédagogiques équitables et efficaces. Les coordonnateurs de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sont formés pour relayer ces méthodes auprès des équipes dans les écoles et établissements. Ce point s'inscrit dans le déploiement des PAS comme lieu ressource de coordination et d'appui à l'identification de réponses adaptées pour les élèves.

La stratégie prévoit ensuite un déploiement progressif dans les établissements et écoles, avec un accompagnement des équipes du premier et du second degré. Cette diffusion s'appuie sur des temps de formation, des outils partagés, des ressources pédagogiques et des temps d'analyse de pratiques, pour permettre une appropriation graduée et durable des principes d'auto-régulation. L'objectif est de faire de ces pratiques un levier collectif, au service des apprentissages, de l'autonomie des élèves et de la prévention des tensions scolaires.

Un axe majeur concerne l'aménagement des espaces scolaires. Le déploiement de l'auto-régulation suppose la création ou l'identification de lieux adaptés, tels que des espaces de répit ou de sas, permettant aux élèves de se recentrer et de réguler leurs émotions et comportements dans un cadre sécurisant. Cette dimension matérielle est indissociable de la démarche pédagogique, car elle rend concrètement possible l'accessibilité de l'environnement scolaire.

La stratégie repose enfin sur un travail partenarial renforcé avec les acteurs médico-sociaux et les agences de santé, afin d'assurer une cohérence des interventions auprès des élèves présentant des besoins particuliers, notamment dans le champ des troubles du neuro-développement. Ce partenariat vise à soutenir les équipes, à sécuriser les pratiques et à consolider une logique d'intervention conjointe entre école, santé et médico-social.

L'académie de Grenoble entend faire de l'auto-régulation un double levier :

- un outil d'émancipation des élèves, favorisant la réussite et le bien-être scolaire de tous ;
- un vecteur de développement professionnel et collectif pour les équipes, contribuant à une école plus apaisée, équitable et accessible.

Cette démarche prend le nom de « CAPABLE » : Collectifs d'Auto-régulation et de Pratiques Accessibles pour tous Les Elèves.

Description de l'action :

- formation des cadres de l'académie aux pratiques d'auto-régulation articulées aux pratiques équitables et efficaces ;
- formation des coordonnateurs de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) pour diffusion de ces pratiques lors de leurs interventions en établissement ;
- réaménagement des espaces scolaires pour favoriser des lieux de répit, de sas ;
- formation progressive des personnels des écoles et établissements du second degré ;
- développement de partenariats avec les agences de santé et les établissements médico-sociaux en appui de ces pratiques ;
- création d'outils et de ressources pédagogiques ;
- accompagnement des Réseaux Territoriaux d'Éducation.

Objectif 6 :

Construire l'École pour tous en privilégiant l'accessibilité

Action 6.2 Mobiliser l'IA au service de l'accessibilité, de l'accompagnement et de l'apprentissage pour tous

Responsable du suivi de l'action :
Philippe Sauger, Conseiller Technique École Inclusive

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Comité académique de suivi de l'École inclusive

L'intelligence artificielle (IA) au service de l'accessibilité pédagogique désigne l'ensemble des usages de l'IA visant à réduire les barrières à l'apprentissage et à garantir l'égalité d'accès aux savoirs pour tous les apprenants, quels que soient leurs besoins, handicaps ou contextes d'apprentissage. Face aux défis de l'École inclusive, l'intelligence artificielle offre des outils puissants pour adapter les méthodes et les apprentissages aux besoins de chaque élève.

L'IA peut être mise au service de la Conception Universelle des Apprentissages (CUA) qui vise l'accessibilité des savoirs pour tous dès la création de la séance. Puis, si cela s'avère insuffisant pour certains élèves, l'IA est également un outil de compensation permettant d'individualiser les apprentissages.

Il s'agit donc d'une part d'accompagner les enseignants à un usage de l'intelligence artificielle au service de la mise en œuvre de l'accessibilité des apprentissages et des savoirs visés, et d'autre part, d'aider tous les élèves à construire et développer leurs compétences et leur autonomie avec un usage critique, raisonné et raisonnable du numérique.

Description de l'action :

Phase 1 — Identifier des établissements et former les personnels

En s'appuyant sur les référents numériques, l'action cible des établissements du second degré volontaires. Leurs équipes enseignantes bénéficient d'une double formation menée en parallèle : d'un côté, la Conception Universelle des Apprentissages (CUA), pour créer des situations d'apprentissage accessibles à tous les élèves dès leur conception ; de l'autre, l'utilisation raisonnée des grands modèles de langage (LLM), pour individualiser les parcours grâce à des supports variés (exercices, contenus de cours, aide à la mémorisation…).

Phase 2 — Construire les outils de médiation et d'essaimage

En parallèle de la formation, deux démarches sont développées pour garantir la diffusion des pratiques :

- une banque d'outils mutualisés, dans la continuité d'IncluIA ;
- des ressources de formation et de transfert - tutoriels et infographies - co-construits avec la DRANE et CANOPÉ, explicites et directement utilisables par les enseignants.

Phase 3 — Implémenter les solutions dans le matériel adapté

En lien avec les coordonnateurs des PAS, les solutions logicielles sont intégrées dans les équipements adaptés (ordinateurs, tablettes…) et valorisées, afin d'ancrer sur une large échelle les usages dans le quotidien des élèves concernés.

Objectif 6 :

Construire l'École pour tous en privilégiant l'accessibilité

Action 6.3 Décloisonner les dispositifs en faveur des élèves en rupture scolaire

Responsable du suivi de l'action :
Corinne Tourenne, DRAIO adjointe

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil académique de l'Éducation nationale

Les dispositifs de prise en charge des élèves en situation de décrochage scolaire, tels que ceux portés par la MLDS ou les dispositifs relais, interviennent le plus souvent tardivement, lorsque la rupture avec l'école est déjà installée. Organisés en dehors de la classe et parfois en marge de l'établissement, ils peuvent contribuer à éloigner durablement les élèves de leur environnement scolaire d'origine.

L'enjeu est de faire évoluer le modèle d'intervention, en passant d'une logique de prise en charge externalisée à une logique de prévention et d'accompagnement au sein même des établissements, au plus près des élèves et des équipes.

Il s'agit de renforcer la prévention du décrochage dès les premiers signaux, en mobilisant de manière coordonnée l'ensemble des acteurs, afin de maintenir les élèves dans leur classe d'origine et de sécuriser leur parcours.

Cette évolution repose sur :

- une intervention plus précoce et continue auprès des élèves ;
- une mobilisation renforcée des équipes éducatives au sein des établissements ;
- une meilleure articulation des dispositifs existants, au service d'un accompagnement cohérent et lisible ;
- un appui structuré aux établissements, permettant de développer des pratiques favorisant la persévérance scolaire.

L'objectif est ainsi de faire de la prévention du décrochage une responsabilité pleinement intégrée au fonctionnement des établissements, en dépassant une logique de dispositifs pour aller vers une approche globale et coordonnée.

Description de l'action :

Le déploiement repose ensuite sur l'activation de plusieurs leviers complémentaires :

- structuration d'une ingénierie de formation, en lien avec l'EAFC, visant à faire évoluer les pratiques professionnelles en matière de prévention du décrochage ;
- production et diffusion de ressources pédagogiques et d'outils d'accompagnement ;
- animation du collectif des acteurs de la MLDS, favorisant les échanges de pratiques et la mutualisation ;
- mobilisation des corps d'inspection pour accompagner les établissements dans l'évolution de leurs pratiques ;
- mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action.

Dans ce cadre, les personnels historiquement en charge des dispositifs (coordonnateurs relais, MLDS) sont repositionnés comme personnels ressources au service des établissements, à l'échelle de réseaux territoriaux d'éducation. Ils interviennent en appui direct aux équipes éducatives en fonction des besoins identifiés pour :

- contribuer à l'élaboration d'un diagnostic de prévention du décrochage ;
- aider à identifier et activer les leviers favorisant la persévérance scolaire ;
- accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques, notamment par la formation ;
- apporter une expertise dans l'analyse des situations à risque ;
- co-construire et coordonner des parcours adaptés, en lien avec le référent décrochage scolaire ;
- renforcer le lien avec les familles ;
- proposer des actions de remobilisation, sous forme d'ateliers ou de projets.

Objectif 6 :

Construire l'École pour tous en privilégiant l'accessibilité

Action 6.4 Soutenir les publics fragiles

Responsable du suivi de l'action :
Valérie Maurin-Dulac, IA-DAASEN de la Haute-Savoie

Instance de suivi :
Comité de direction élargi

Instance de reporting :
Conseil académique des savoirs fondamentaux

Les publics fragiles regroupent des élèves dont les conditions d'apprentissage sont affectées par des facteurs linguistiques, sociaux, éducatifs ou psychologiques. Ils incluent notamment les élèves allophones, les enfants relevant de la protection de l'enfance : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Maisons d'enfants à caractère social (MECS), ainsi que plus largement les élèves présentant des ruptures de parcours et des difficultés scolaires durables.

Ces élèves vulnérables se caractérisent par des conditions de vie et/ou un manque d'accompagnant éducatif impactant leur scolarité : discontinuité des apprentissages, difficultés d'accès à la langue de scolarisation, instabilité des parcours. Les données disponibles montrent des écarts significatifs de réussite scolaire (redoublement, décrochage, accès aux diplômes) qui nécessitent une réponse institutionnelle renforcée et coordonnée.

Description de l'action :

- réalisation d'un tableau de bord permettant de suivre le parcours scolaire des élèves concernés ;
- inscription d'un volet « publics fragiles », prévoyant sensibilisation, actions et bilan, dans les projets des réseaux territoriaux d'éducation;
- création d'un module de formation à destination des personnels de direction : connaissance des publics, impacts sur la scolarité, suivi et accompagnement des élèves concernés ;
- création d'un module de formation à destination de tous les enseignants, accessible entre les années N+1 et N+5 après la titularisation ;
- participation à la formation des professeurs principaux de 3e et des Psy-EN sur les problématiques d'orientation liées aux élèves concernés ;
- mise à disposition de matériel numérique favorisant l'individualisation.

Plus spécifiquement, pour les « enfants protégés » :

- rédaction d'un document support académique pour le volet scolaire du Projet « Pour l'Enfant » précisant les objectifs scolaires de l'année et engagements réciproques (assiduité, devoirs, participation aux rencontres, accès au numérique…) ;
- identification dans chaque département d'un référent « Enfance protégée » chargé de coordonner les réponses et de favoriser les liens avec les partenaires.

Plus spécifiquement, pour les élèves allophones :

- création d'un test standardisé accessible en début et fin de prise en charge spécifique pour mesurer objectivement les progrès réalisés ;
- création de modules de formation à distance pour proposer aux établissements un accompagnement ciblé complémentaire après la prise en charge en UPE2A Second degré, dans une logique de parcours individualisé ;
- rédaction d'un document support académique pour la réalisation d'un Projet Personnalisé de Réussite Éducative adapté aux élèves allophones précisant les compétences acquises, les besoins persistants, les modalités d'aménagement et de différenciation adaptées.

Ambition

3

Déployer une École en proximité au plus près des territoires et de leur diversité

Objectif 7 :

Assurer un pilotage des politiques éducatives au plus près des réalités des territoires

Action 7.1

Transformer les réseaux pédagogiques en réseaux territoriaux d'éducation, outils en première intention du pilotage des politiques éducatives à l'échelle d'un territoire

Responsable du suivi de l'action :
Philippe Dulbecco, recteur de l'académie

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique de l'Éducation nationale

Les réseaux pédagogiques d'établissements (écoles, collèges, lycées) ont été installés en 2022 dans l'académie de Grenoble, avec l'objectif de structurer la réflexion pédagogique autour du parcours de l'élève et de mettre en synergie les acteurs d'un même territoire.

La transformation des réseaux pédagogiques d'établissements en réseaux territoriaux d'éducation (RTE) traduit la volonté d'assurer un pilotage de l'ensemble des politiques éducatives au plus près des réalités et des besoins des territoires, en facilitant la gouvernance et la mise en œuvre de ces politiques. Construit sur la base du parcours de l'élève et de sa réussite, le RTE est l'outil en première intention de déploiement des politiques éducatives. Outre la coordination des actions engagées par les acteurs de l'École, le RTE mobilise l'ensemble des partenaires et des parties prenantes d'un territoire au bénéfice de la réussite des élèves.

Les RTE relèvent d'une vision à la fois complète et globale des actions engagées par l'Éducation nationale et ses partenaires :

- la scolarité des élèves dans un parcours de réussite de la maternelle au supérieur, aussi bien par la pluralité de l'offre de formation que par les actions éducatives qui sont proposées ;
- l'articulation entre la formation initiale et continue ;
- la santé physique et psychique des élèves ;
- la coordination des actions qui relèvent de la continuité éducative ;
- la gestion des ressources humaines de proximité.

Chaque réseau devra se positionner au regard de ses contributions aux objectifs et actions du projet académique. La coordination des réseaux relève, à l'échelle d'un département, de la responsabilité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Description de l'action :

- formalisation du périmètre géographique de chaque RTE ;
- information et communication sur la création des RTE ;
- organisation de la gouvernance des réseaux ;
- accompagnement académique et départemental pour le déploiement effectif des réseaux ;
- mise en cohérence des modalités de pilotage académique au regard de la création des réseaux ;
- mise en cohérence des organisations administratives au regard de la création des réseaux ;
- mise en cohérence des modalités de répartition des moyens au regard de la création des réseaux ;
- mise en cohérence des modalités des évaluations individuelles au regard de la création des réseaux ;
- mise en cohérence des modalités d'évaluation des établissements au regard de la création des réseaux ;
- mise en cohérence des documents stratégiques du type projet d'établissement au regard de la création des réseaux ;
- mise en cohérence du périmètre des réseaux avec ceux des autres découpages territoriaux qui relèvent de l'Éducation nationale et hors Éducation nationale ;
- mise en cohérence des indicateurs d'activité et de performance afin de rendre compte de la valeur-ajoutée du réseau.

Objectif 7 :

Assurer un pilotage des politiques éducatives au plus près des réalités des territoires

Action 7.2

Repenser les subsidiarités entre académie, départements et établissements dans le cadre de dialogues de gestion et de modes d'allocation des moyens renouvelés

Responsable du suivi de l'action :
Caroline Vayrou, secrétaire générale d'académie

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

Les budgets académiques, traduits en emplois ou en heures, en masses salariales ou en crédits de fonctionnement, constituent des ressources pour soutenir les politiques publiques éducatives et le bon fonctionnement des établissements, en appui d'objectifs et d'actions prioritaires contextualisés pour améliorer la performance de notre système au bénéfice de nos élèves et de leurs familles.

Repenser les subsidiarités entre les différentes échelles de pilotage vise à développer des capacités locales d'appropriation et d'activation de ces enjeux, pour renforcer les leviers d'efficience et d'efficacité d'une action publique territorialisée, pour permettre davantage d'anticipation et d'agilité dans les organisations ainsi que pour faciliter les pilotages de proximité et en responsabilité :

- efficience, pour dégager, au-delà du financement de grilles horaires et d'effets structures, des marges qualitatives et équitables pour soutenir des capacités de différenciation et d'adaptabilité ;
- efficacité, pour produire des effets mesurables sur le parcours et la réussite des élèves en regard des objectifs dégagés et des leviers d'action mobilisés ;
- anticipation, pour disposer d'une vue d'ensemble et prospective de la gestion des ressources et des compétences lors des opérations de préparation de rentrée ainsi que pour projeter une vision à plus long terme des projets et des évolutions à accompagner ;
- agilité, pour ajuster, mutualiser ou redéployer les ressources disponibles en fonction de problématiques conjoncturelles ou plus structurelles ;
  proximité, pour partager régulièrement des analyses et décider de leviers d'actions adaptés ;
- responsabilité, pour que chaque acteur assume pleinement ses arbitrages et actions et rende compte des résultats.

À partir d'un état des lieux de nos modes de pilotage stratégiques et opérationnels, en identifiant les forces et les leviers d'amélioration, à l'aide d'une analyse des contraintes et des opportunités, il s'agira de concevoir et mettre en œuvre le cadre renouvelé de dialogues de gestion et de modes d'allocation des moyens pour repenser nos subsidiarités.

Description de l'action :

- cartographier les processus d'allocation des moyens ;
- analyser les interactions et les modalités de travail entre les différentes échelles de pilotage ;
- optimiser et simplifier les organisations pour soutenir la démarche de subsidiarité dans le cadre de compétences et de responsabilités des différentes échelles de pilotage clairement identifiées ;
- définir le cadre des dialogues de gestion et des modalités utiles et soutenables pour tous les acteurs ;
- identifier les principes et les méthodes d'allocation des moyens adaptés aux enjeux d'efficience et d'efficacité des politiques publiques éducatives ;
- élaborer une fiche type synthétique d'évaluation des performances simple à produire et à lire, à partir d'indicateurs existants ;
- étayer les expertises et les agilités métiers des différentes communautés professionnelles dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ;
- sécuriser les processus d'allocation et d'utilisation des moyens pour assurer le respect des budgets opérationnels de programmes académiques.

Objectif 7 :

Assurer un pilotage des politiques éducatives au plus près des réalités des territoires

Action 7.3 Mettre en place un dialogue de gestion structuré et une coopération continue avec les partenaires de l'École aux différentes échelles territoriales

Responsable du suivi de l'action :
Caroline Vayrou, secrétaire générale d'académie

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Conseil académique de l'Éducation nationale

Description de l'action :

- transformation concertée des modalités actuelles du dialogue de gestion ;
- mise en place des dispositifs d'échanges d'information, d'instruction, de préparation et tableau de bord de suivi desdits dialogues - construction en back-office d'un processus réplicable pour chaque département ;
- mise en place effective des dialogues de gestion.

La nature et la qualité des relations institutionnelles entre l'académie, la collectivité territoriale engagée (commune, département, région) et l'établissement concerné, sont de la toute première importance pour construire dans le temps des politiques éducatives plus efficaces parce qu'inscrites dans une vision stratégique commune à l'échelle d'un territoire.

Au-delà d'un outil purement formel, le dialogue de gestion organisé entre chaque établissement, les services académiques et ceux de la collectivité territoriale est le principal instrument de la construction et de la mise en œuvre de cette stratégie partagée. Il se doit par conséquent d'être réellement tripartite, préparé, instruit, réalisé et faisant l'objet d'un suivi conjoint par l'ensemble des acteurs.

Objectif 8 :

Inventer l'École de demain en lien avec les partenaires et les usagers

Action 8.1

Mobiliser les observatoires des dynamiques rurales et territoriales pour construire l'École de demain

Responsable du suivi de l'action :
Chaque DASEN pour son département

Instance de suivi :
Comité de direction académique

Instance de reporting :
Observatoires des dynamiques rurales et territoriales

Si l'installation des observatoires des dynamiques rurales a permis une première acculturation des acteurs locaux pour partager des diagnostics et des prévisions d'effectifs à court terme quant aux opérations de préparation de la carte scolaire, il s'agit de prendre appui sur leur évolution en « observatoires des dynamiques rurales et territoriales » pour développer une véritable vision prospective et stratégique de l'École en soutenant un modèle économique et un projet éducatif qui répondent aux défis de la société de demain.

Ces mises en perspective avec les services de l'État et les collectivités locales constituent de véritables opportunités pour initier des représentations communes et imaginer de nouvelles dynamiques territoriales d'organisation du service public d'éducation ; la logique devient celle de l'aménagement du territoire. Les premiers retours des observatoires montrent l'enjeu d'un changement de paradigme pour concevoir l'École à la fois comme objet et vecteur de transformation de l'offre de service, de cohésion sociale et territoriale.

Il s'agit de s'inscrire pleinement dans une méthodologie de projection à 20 ans de la population scolaire des premier et second degrés aux mailles territoriales pertinentes pour disposer d'une vision à plus long terme des impacts démographiques. Cette approche permet de questionner l'organisation et les mobilités territoriales, la structuration du réseau des écoles, des collèges et des lycées, ainsi que les conditions d'apprentissage et d'accompagnement des parcours des élèves.

En assumant le dépassement des espaces-temps traditionnels (écoles, collèges, lycées ; scolaires et périscolaires) et en suscitant d'autres façons de vivre et travailler ensemble (inter degrés, inter cycles, inter générations, inter métiers), des nouvelles formes d'organisation scolaire et de projets éducatifs seront favorisés :

- pour optimiser l'accessibilité et la mobilité des élèves et des personnels ;
- pour faciliter la mutualisation des offres de services sur les territoires ;
- pour soutenir des continuum d'apprentissage au bénéfice de l'épanouissement et de la réussite des élèves ;
- pour améliorer la qualité de la relation avec les parents, voire repenser les modes de coopération avec les familles ;
- pour favoriser les conditions de travail de tous les professionnels mobilisés dans des environnements renouvelés.

Il convient d'intégrer dans cette réflexion diagnostique et prospective les projets éducatifs des territoires (PEDT) qui peuvent être des jalons pour étayer ou repenser des alliances territoriales. Les cités éducatives et les internats d'excellence, comme les TER et les PAS, sont également mobilisés pour des retours d'expérience partagés. Les dynamiques générées par les TNE sont par ailleurs investies pour accompagner des transitions numériques incontournables.

Description de l'action :

- cartographie par RTE (réseaux territoriaux d'éducation), des écoles, des collèges et des lycées avec indication des distances ;
- cartographie des dispositifs existants favorisant des alliances éducatives dans le cadre de partenariats territoriaux : PEDT, cités éducatives, internats d'excellence, TER, PAS ;
- construction et analyse méthodologique des projections de démographie scolaire à 20 ans ;
- estimation des impacts et des adaptations nécessaires (évolutions réglementaires) ; méthode d'allocation des moyens - accompagnement des ressources humaines - bâtis scolaires - transports) ;
- identification de principes d'élaboration et de conditions de réussite de nouvelles organisations scolaires et éducatives ;
- priorisation et déploiement de projets structurants et innovants ;
- activation de leviers d'optimisation et de structuration du réseau scolaire.

Objectif 8 :

Inventer l'École de demain en lien avec les partenaires et les usagers

Action 8.2 Déployer des solutions qualitatives pour l'enseignement à distance en optimisant les possibilités offertes par le numérique

Responsable du suivi de l'action :
Nicolas Caudron, IA-IPR chargé de mission « enseignement à distance »

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Comité Social d'Administration

L'enseignement à distance offre des solutions pour assurer des cours de qualité quand la présence d'un professeur est temporairement ou durablement compromise : absences, disciplines rares ou à faible horaire dans des zones éloignées. Il favorise le développement de pratiques pédagogiques de qualité sur l'ensemble du territoire académique grâce à une mise en réseau des classes et des enseignants ; il offre l'opportunité d'animer des collectifs professionnels à grande échelle.

L'enseignement à distance représente par conséquent un levier d'innovation pédagogique ; sa mobilisation à travers le déploiement de tiers-lieu est susceptible de renforcer la place de l'École dans l'ensemble des territoires académiques.

Construire une solution globale d'enseignement à distance de haute qualité constitue donc un levier majeur pour enrichir et renforcer les enseignements sur tout le territoire académique, animer des collectifs d'élèves, de professeurs et d'établissements, assurer une continuité des apprentissages en complétant les possibilités de remplacement. Cette action contribue à élever le niveau général des élèves et soutenir ceux qui sont le plus en difficulté.

Description de l'action :

Développer une solution globale d'enseignement à distance. S'appuyer sur les ressources et outils existants pour construire un réseau de classes connectées de haute qualité, ancré dans des gestes professionnels numériques équitables et efficaces. La solution, conçue pour être adaptable et évolutive, a vocation à devenir une modalité d'enseignement déployée sur l'ensemble du territoire académique.

Construire et valider une solution « preuve de concept » :

- un Lab Enseignement à distance est mis en place avec des salles d'émission équipées en audio, vidéo et outils d'interactions reproduisant des conditions aussi proches que possible du présentiel ;
- des établissements volontaires accueillent des salles de réception de haute qualité, prioritairement dans les territoires où les besoins sont récurrents Cette phase permet de valider les conditions et les gestes pédagogiques efficaces qui rendent l'enseignement à distance réellement équitable.

Institutionnaliser et déployer à grande échelle :

- une politique académique encadre le dispositif, priorisant des établissements selon des critères d'équité territoriale ;
- l'équipement monte en puissance progressivement dans toute l'académie, les salles devenant pleinement interactives et portables, et la solution facilitera l'intégration d'outils tels que les traces d'apprentissage, l'intelligence artificielle, l'accessibilité et l'inclusion.

Objectif 8 :

Inventer l'École de demain en lien avec les partenaires et les usagers

Action 8.3 Développer les coopérations avec les partenaires et les parties prenantes de l'école aux différentes échelles territoriales

Responsable du suivi de l'action :
Stéphanie Carneiro, directrice de cabinet du recteur

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique de l'Éducation nationale

La nécessité de travailler en très étroite coopération avec nos partenaires s'impose comme une évidence qui permet de gagner en efficacité. Cela passe en particulier par la mise en place de formes de coordination ex ante avec chaque institution, partenaire de l'École, qui, d'une manière ou d'une autre, directe ou indirecte, contribue par ses actions, missions, prérogatives au déploiement de nos politiques éducatives (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, organismes publics, agents et opérateurs de l'État, tenants du pouvoir judiciaire, partenaires associatifs etc.).

La forme et le contenu de ces modes de coordination dépendent de leur objet et plus encore de l'échelle territoriale concernée. Ils participent du déploiement du projet académique et de la mise en responsabilité de chacun au regard des objectifs poursuivis ainsi que de la planification concertée des actions engagées.

Description de l'action :

- analyse de l'opportunité d'engager des formes de coordination *ex ante* ;
- analyse de subsidiarité des échelles de coordination choisies ;
- formalisation et suivi des actions aux bonnes échelles de coordination.

Objectif 8 :

Inventer l'École de demain en lien avec les partenaires et les susagers

Action 8.4 Assurer une bonne adéquation entre les besoins et priorités économiques des territoires et l'offre de formation professionnelle initiale et continue

Responsable du suivi de l'action :
Michel Deganis, DRAFPIC adjoint

Instance de suivi :
Comité de direction académique élargi

Instance de reporting :
Conseil académique de l'Éducation nationale

La transformation de la carte des formations professionnelles s'inscrit dans une dynamique ambitieuse de réponse aux enjeux économiques, sociaux et technologiques portés par les stratégies nationales (dont France 2030) et régionales. Pour garantir l'efficacité de cette transformation, il est essentiel d'assurer une adéquation permanente entre les besoins des territoires — en constante évolution —, les priorités économiques et l'offre de formation, qu'elle soit initiale ou continue.

Cette action vise à renforcer la cohérence entre les compétences recherchées par les employeurs, les aspirations des apprenants et les priorités de développement des filières d'avenir. Il s'agit de construire une offre de formation agile, inclusive et prospective, capable de s'adapter aux mutations des métiers, aux transitions numériques et écologiques, en tenant compte des spécificités locales.

Cette démarche repose sur une analyse fine des données territoriales, une concertation renforcée avec les parties prenantes, et une valorisation des dispositifs innovants (colorations de diplômes, Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL), parcours hybrides, etc.). L'objectif est de sécuriser les parcours des apprenants, de réduire les inégalités d'accès à la formation, et de favoriser l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises et organisations sur des secteurs porteurs.

Description de l'action :

Renforcer le pilotage territorial :

- clarifier et actualiser les périmètres des CLEE en lien avec les RTE ;
- désigner systématiquement des représentants de l'académie dans les CLPE (Comités Locaux pour l'Emploi) et CDPE (Comités Départementaux pour l'Emploi) pour assurer la cohérence entre orientation, formation et emploi ;
- investir les espaces de dialogue entre les services de l'État, la Région, les branches professionnelles, les partenaires et les établissements.

Accompagner les établissements dans l'innovation pédagogique :

- développer des formations hybrides (présentiel/distanciel) et des environnements immersifs (réalité virtuelle, simulateurs) pour les métiers en tension en formation apprentissage et formation continue ;
- encourager les colorations de diplômes et les FCIL pour adapter les formations aux spécificités locales.

Sécuriser les parcours tout au long de la vie :

- reconnaître les acquis de compétences « non certificatives » via les openbadges (FCIL, Coloration, compétences socio-professionnelles…) ;
- renforcer l'offre de formations courtes qualifiantes (CAP 1 an, certificats de spécialisation niveau 3 et 4, titres professionnels) en apprentissage ou formation continue pour répondre aux besoins des entreprises.



--- ©Rectorat de Grenoble 2026 --- Illustrations : Cécile Duro --- Identité visuelle et conception graphique : Audrey Balland ---